

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2019

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 10 janvier 2019, à 18 h.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation PV du 26 novembre 2018
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Réalisation d'un don de matériel scénique – Association Notre Dame de Talence
- 4 - Convention de reversement entre la ville et le CCAS – Mutualisation du numérique

RAPPORTEUR M. VILLEGA-ARINO – Adjoint délégué à la Culture

- 5 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2019/2022 – Scène de musiques actuelles Association Régionale d'Expression Musicale Aquitaine Rock & Chanson - Talence

RAPPORTEUR M. DUART – Adjoint délégué à l'Education et aux Activités périscolaires

- 6 - Avenant à la Convention d'objectifs et de financement par la CAF des accueils périscolaires - PLAN MERCREDI

RAPPORTEUR M. JESTIN – Adjoint délégué aux propriétés communales et à la Regualification du quartier de Thouars

- 7 - Déclassement du domaine public communal - Parcelles AI 697, AI 16 et AI 17 parking salle de la Médoquine et square de la Scierie
- 8 - Article L1612-1 du CGCT - Exercice 2019 – Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement
- 9 - Avance sur subvention de fonctionnement au CCAS et aux associations pour l'année 2019
- 10 - Appel à Projet reconversion des terrains Acapulco Chantecler - Désignation de l'opérateur retenu

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN – Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, à l'Urbanisme et à la Qualité de Ville

- 11 - Conseils Communaux de Talence – Désignation des membres du collège «Elu et Personnalités» - Modification
- 12 - Bilan d'activités 2018 des Conseils Communaux – Information du Conseil Municipal

- 13 - Budget Participatif de Talence – Bilan de l'édition 2017 et perspectives
14 - Fixation d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour du Prieuré de Bardanac
15 - Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicable aux supports de publicité dépendant de contrats ou de conventions et assujettis à redevance d'occupation du domaine public

RAPPORTEUR Mme IRIART – Conseillère municipale déléguée à l'Energie

- 16 - Opération Cocon 33 – Isolation des combles perdus – Avenant de la Convention de partenariat avec EDF – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes

RAPPORTEUR Mme MAURES Conseillère municipale déléguée à la Restauration municipale et à l'Alimentation durable

- 17 - Adhésion de la ville à la charte «territoire engagé BIO» de l'association INTERBIO Nouvelle Aquitaine

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 16 janvier 2019 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. VILLEGA-ARINO, Mme SALLET, M. DUART (jusqu'à la question n° 14), M. JESTIN, M. PARANTEAU, Mme CASTAGNERA, M. GOYER (pour les questions entre 2 et 12), Mme FABRE-TABOURIN, Mme CHADEBOST, M. LABOURDETTE (pour les questions n° 1 à 3), Mme DESGUERS, Mme PITOT, M. PENE, M. ERCHOUK, M. CAZABONNE, Mme BEGE-SEURIN, M. BESSE, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme CHABBAT, M. FARGUES, Mme IRIART, M. JEAN, Mme LARTIGUES, Mme MAURES, Mme ROSSI, Mme BEFVE, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme ZANOTTI, Mme SAHOULBA, M. LAROSE, Mme DE MARCO, M. GUERIN, Mme RAMI, M. CONTE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme SALLET à partir de la question N° 15), M. GOYER procuration à M. BESSE pour la question n° 1 et à partir de la question N° 13), Mme DENON-BIROT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. LABOURDETTE (procuration à M. ERCHOUK à partir de la question N° 4), M. GARRIGUES (procuration à Mme BEGE-SEURIN), Mme SAUTOUR (procuration à Mme LARTIGUES), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme DE MARCO (procuration à M. GUERIN à partir de la question n° 14), Mme CONGOSTE (procuration à Mme DE MARCO)

ABSENTS : Mme HIERET, M. GELLE, Mme CONGOSTE (à partir de la question n° 14)

M. VILLEGA-ARINO a été désigné comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil Municipal du 16 janvier 2019. J'ai vu à peu près tout le monde, mais l'occasion m'est donnée de vous souhaiter une nouvelle fois une belle année pour l'ensemble de celles et ceux qui vous sont chers. Une année sereine, riche de débats, n'en doutons pas, et dans le début et dans la fin de l'année, qui sait, et même dans le milieu. En tout cas, une année dans laquelle

nous saurons toujours échanger sereinement, courtoisement et de façon démocratique, ce qui est la base de ce qui nous rassemble ce soir et les autres jours de l'année.

Mon cher collègue, Jean-Jacques BONNIN, vous voulez dire un mot sur une information sur la CLECT et suite à vos remarques.

M. BONNIN : Chers collègues, vous vous rappelez que lors du dernier Conseil Municipal nous avons eu une délibération sur la CLECT. Certains collègues ont émis l'envie d'avoir un peu plus de détails sur le fonctionnement et les modes de calcul de cet organisme qui réunit toutes les communes de Bordeaux Métropole. Je vous propose donc – et c'est évidemment valable pour les membres de la majorité comme pour les membres de l'opposition – de faire une réunion d'une heure avant le prochain Conseil Municipal, c'est-à-dire le 11 février à 17 h. Nous pourrions nous réunir ici dans la salle du Conseil. Je serai accompagné de Yoan BASTIANCIG du service juridique et du directeur financier Aurélien RICHEN. Nous serons tous les trois, je pense, en mesure de vous apporter toutes les explications que vous souhaitez.

M. LE MAIRE : En tout cas, comme j'ai eu l'occasion d'en discuter avec Jean-Jacques, la CLECT est un sujet très intéressant, mais éminemment technique que même les «CLECTEURS», parfois, ne comprennent pas. En tout cas, il paraît intéressant d'inviter tout le monde. Merci, Jean-Jacques.

Avant de commencer l'ordre du jour de ce Conseil Municipal et comme je vous l'avais annoncé, je vais vous donner les résultats du budget participatif qui devraient arriver dans mon dos. Je vous donne ces éléments-là. Bien évidemment, vous serez destinataires par écrit de tous les éléments. Donc, vous n'avez pas besoin de tout noter.

Vous rappeler que ce budget participatif – dont nous reparlerons d'ailleurs tout à l'heure puisque Mme FABRE-TABOURIN vous donnera lecture d'une délibération sur des évolutions de ce budget participatif... 41 projets ont été soumis au vote. C'était là l'une des interrogations : allions-nous avoir pour une deuxième année autant de projets ? Non seulement ils ont été aussi nombreux, mais ils ont continué à être d'une excellente qualité. À la suite des votes qui ont été dépouillés – je reviendrai là-dessus – 20 projets ont été retenus : un projet de plus de 100 000 € et 19 projets en dessous de 100 000 €. 899 votants, dont 745 sur la plateforme participative dédiée. Vous faites la différence : 154 votes papier. Donc, un nombre de votants en hausse par rapport à l'an dernier. Et puis, toujours une enveloppe prévisionnelle de 350 000 €.

Ce budget participatif est simple à présenter, mais il nécessite un nombre très important d'heures dans les services, à la Direction générale qui en instruit, mais aussi dans tous les services à qui on demande d'évaluer, d'accompagner, de suggérer. Je voudrais – l'occasion m'en est donnée – remercier, indépendamment des deux adjoints qui s'en occupent, Mme FABRE-TABOURIN et M. JESTIN, l'ensemble des personnes qui participent à ce budget participatif.

Dans la catégorie de plus de 100 000 €, le projet lauréat gagnant, avec 1 841 points, est la session 2, acte 1, scène 2, puisque l'année dernière nous avons les toilettes publiques en centre-ville, là, nous avons l'installation de toilettes publiques au parc Peixotto proposée par M. Bernard VOISIN. Budget estimé : 108 000 €.

Dans la catégorie des moins de 100 000 €, je crois que c'est dans l'ordre... Je vais vous les donner dans l'ordre. Nous allons commencer par celui qui a obtenu le plus de voix jusqu'au dernier. Je vous rappelle que nous arrêtons les projets de moins de 100 000 € une fois que l'enveloppe estimative de 350 000 € était affichée. Celui qui a recueilli de façon synthétique l'ensemble des votes est le projet porté par M. Armand GUÉRIN : l'éclairage public évolutif par détecteurs de présence, pour un budget de 26 000 €. Comme quoi, mon cher collègue, il n'y a pas de déni de démocratie à Talence. 551 points. Non, ce n'est pas truqué. Je rappelle que tous les votes ont été dépouillés en présence publique, etc., etc. Après, rien n'empêchait les porteurs de projet de faire du lobbying auprès de différentes choses. Le deuxième, c'est Mme ou Mlle Ségolène METAIS, des arbres fruitiers dans la ville, n° 42, pour 3 900 € TTC, avec 307 points. Le troisième, c'est Mme Cécile PRAT avec les aires de jeux pour ados au parc Peixotto. Décidément, le parc Peixotto fait l'objet de beaucoup d'attentes. Tant mieux. 40 000 €. Je rappelle que l'aire de jeux de Peixotto va être sensiblement refaite avec des jeux en bois, et agrandie avec d'ailleurs l'inauguration d'un des projets lauréats du budget participatif de l'an dernier : le «Talenceratops». Mme Sophie B. – cela fait un peu article de mode – a été retenue, n° 50, c'est l'éclairage photovoltaïque de la passerelle sainte-Marie, située au nord, pour 3 000 € – nous voyons qu'on jongle – avec 282 points. Mme Jocelyne VAUTHIER en n° 32, pour obtenir des gonfleurs pour vélos, avec 4 000 € et 270 points. M. Jacques EYCHENNE vient ensuite avec un budget 10 000 €. 260 points pour des tables de jeu dans les parcs. Carmen et Darcy MINCHAN VIERA avec 40 000 € pour proposer une parenthèse de verdure pour la détente de tous les Talençais. 233 points. Mme Muriel DESROIS et une initiative qui existe déjà, notamment sur la commune de Bordeaux et d'autres villes, avec les frigos partagés. 3 000 € d'investissement. HICANOBA, n° 18 pour un collecteur pour le 71 rue Roustaing (le Secours populaire de Talence), 2 000 € pour 220 points. Je rappelle que le Secours populaire rejoindra en 2020-2021 la future Maison des solidarités. N° 24, M. Thomas CHOMEAU avec un budget de 18 500 € et 180 points. Ce sont des poubelles de tri sélectif. Et vous ne le voyez pas, le voilà avec une demoiselle qui est contente de faire du tri sélectif. Elle a bien raison. Voici un projet qui, de mémoire, nous amène dans le quartier du lycée. La fin des mégots. Le mieux étant d'arrêter de fumer, d'ailleurs. ÉcoMégots. Une solution de collecte et de recyclage des mégots à l'image du quartier qui existe notamment à la Bastide avec Élisabeth DALLAY. 32 000 €, 172 points, et qui permet notamment d'ailleurs, de mémoire, le recyclage des mégots qui comprennent beaucoup de choses nocives et qui sont très compliquées à valoriser. L'association «Apprendre, vivre autrement», pour 1 600 €, nous proposera un jardin médiéval. HICANOBA, encore lui ou elle, je ne sais pas, pour 40 000 € et 163 points. C'est un abri sécurisé pour les vélos de l'école élémentaire Gambetta ; ce projet nécessitant bien évidemment d'avoir une collusion avec l'ensemble de l'équipe et des gens qui aussi occupent ces locaux aujourd'hui. Mais en tout cas, c'est un bel abri à vélos. Alice HUGON DE SCOEUX et le n° 69. Ce sont des nichoirs à canards. Les canards du parc

Peixotto qui ne sont pas classés à l'inventaire supplémentaire des monuments, mais auxquels nous tenons tous. 780 €, 159 points. N° 4, c'est M. Stéphane DELGADO qui le portait : embellir les équipements publics par des artistes de *street art*. 1 500 € et 147 points. N° 10, porté par M. Xavier FORSANS, des poubelles aux arrêts de bus ; cette photo ayant été prise devant le Yamato où il n'y a pas d'arrêt de bus, mais en tout cas nous pourrions toujours mettre des poubelles. Nous voyons d'ailleurs que nous avons bien fait de passer, puisque la poubelle était pleine. Et nous passons beaucoup en ce moment. 10 000 € et 116 points. Mme Anne MADAMET, des parcelles pour le jardin des cultures. 960 € et 115 points. Je rappelle que les points, c'était 3 points, 2 points, 1 point. C'est pour cela que nous avons 115. Créer des panneaux «stop incivilité» porté par M. Stéphane DELGADO. 2 000 € avec 67 points. Et le dernier, c'est «Bienvenue à l'hôtel». C'est la mise en place d'hôtels à insectes, portée par M. Hervé BRIEN. 1 700 € et 63 points.

Vous aurez le détail et bien évidemment l'ensemble de ces éléments est et sera disponible sur les réseaux sociaux, ou doit déjà l'être, de manière que les porteurs de projet puissent être informés. Il y avait des projets qui n'ont pas démerité, mais qui n'ont pas recueilli les votes des suffrages.

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. Je demande une information. Vous nous avez donné le montant des budgets d'investissement et mon souci est : y a-t-il un budget de fonctionnement ? Y a-t-il un budget prévu pour la maintenance ?

M. LE MAIRE : Oui, de la même façon que l'année dernière, c'est-à-dire que forcément tout projet d'investissement a un budget de fonctionnement qui n'est pas intégré. Dans le cadre des toilettes, si, en l'occurrence, parce qu'il y a une vingtaine de milliers d'euros, mais ce n'est que la première année. Tout investissement nécessite du fonctionnement et donc est intégré. Par contre, ce sont des projets qui, majoritairement d'abord, présentent assez peu de frais de fonctionnement, et ils sont basculés au budget de fonctionnement de la mairie. 350 000 € en investissement n'est pas ce qui va nous coûter le plus cher. L'adjoint aux finances y veille.

Mme DE MARCO : Je vous remercie. Nous pouvons constater qu'en définitive il y a plus de votants et de participants que les années précédentes, ce qui est quand même assez positif. Toujours est-il qu'il y a plus de votants par Internet, me semble-t-il. Nous avons fait des propositions, et nous les ferons par ailleurs, de revoir un petit peu le mode de vote. N'ont assisté, malheureusement, au dépouillement les personnes intéressées que sur le papier. Ce jour-là, il n'y a pas eu de dépouillement ou d'analyse du site Internet. C'est un peu regrettable que tout le monde ne puisse pas voir en même temps comment sont les résultats.

Et je reviens sur le choix du budget de plus de 100 000 €. En réalité, beaucoup de projets avaient été éliminés puisqu'en définitive ce n'était normalement que de l'investissement. Sauf que le projet de 100 000 € sur les toilettes à Peixotto, c'est quand même un budget principalement de fonctionnement. C'était marqué sur la fiche. Puisque les toilettes existent déjà. En réalité, vous avez budgété des toilettes qui existent déjà, puisque ce sont celles sur la fiche, de mémoire, mais je peux me tromper... En réalité, il a été présenté les toilettes actuelles et un budget de fonctionnement sur quatre ans de ces toilettes. Il y a deux poids deux mesures. Certains projets ont été éliminés parce qu'il y avait du fonctionnement, mais il

est bien évident qu'on est quelquefois obligés – et nous le voyons pour certains projets, en particulier pour les poubelles ou pour le frigo – d'avoir un budget de fonctionnement. Autrement, nous le voyons en ce qui concerne les Give Box qu'il y a actuellement, il était nécessaire de pouvoir prévoir comment ensuite elles seront traitées. Il ne suffit pas de faire quelque chose en dur qu'on appelle Give Box sans imaginer derrière comment une association ou comment il peut y avoir un budget de fonctionnement de façon à pouvoir gérer ces boîtes à dons. Pour ce qui est des toilettes dans le parc Peixotto, j'ai le regret de vous dire que ce budget était principalement un budget de fonctionnement. Donc, j'attends qu'on me démontre que ce n'est pas vrai. Toujours est-il que certains projets ont été éliminés pour cette raison-là, parce qu'ils comportaient du fonctionnement alors qu'il faut bien revoir – et je crois que ce sera l'objet du groupe de travail – comment on fait ce choix de budget participatif et que ce soit absolument transparent le choix qui est fait des budgets qui sont présentés ensuite aux Talençais. Parce que sur les différents projets, nous ne savons toujours pas pourquoi certains projets sont éliminés.

M. LE MAIRE : Mme FABRE-TABOURIN va vous répondre. D'abord, vous rappeler que le budget participatif, c'est 350 000 €. C'est surtout 10 % de notre budget d'investissement hors grands projets. Donc, ce n'est pas rien. Deuxième chose, Madame DE MARCO, il n'est pas question de transparence ou d'opacité des votes. Ces votes sont disponibles. La plateforme il n'y a pas besoin d'un dépouillement à la différence d'un vote papier, et tout est disponible. Donc, il n'y a aucune problématique de sincérité des votes.

Madame FABRE-TABOURIN pour le reste, peut-être, de la question.

Mme FABRE-TABOURIN : Monsieur le Maire, je vous remercie. Nous allons peut-être revenir sur ce sujet tout à l'heure puisque cela fait l'objet d'une délibération pour ce qui concerne notamment notre fonctionnement interne pour le budget participatif. Mais enfin, pour revenir sur le projet lauréat à plus de 100 000 €, je renvoie Mme DE MARCO à la fiche d'analyse des services qui indique que 90 000 €, c'est de la maçonnerie. Si vous considérez que la maçonnerie et la rénovation c'est du fonctionnement, je veux bien l'entendre, mais je pense que vous devez peut-être mélanger avec un autre projet.

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, pour avoir installé des toilettes aux Halles, le coût d'acquisition, de mémoire, était de 85 000 € en sachant que nous avons bénéficié de la maçonnerie des Halles et nous avons une vingtaine de milliers d'euros de fonctionnement. Donc, en fait, quand nous écartons des projets de fonctionnement, c'est que la part de fonctionnement est majoritaire par rapport à l'investissement. Prenons un exemple qu'a proposé M. Armand GUÉRIN, c'est de l'éclairage photovoltaïque. Il faut bien, à un moment ou à un autre, payer l'électricité. Donc, il y a du fonctionnement, nécessairement. Nous pouvons avoir des choses qui n'ont pas de fonctionnement, mais voilà.

Mme DE MARCO : Mais les toilettes existent déjà à Peixotto.

M. LE MAIRE : Oui, mais ce ne sont pas des toilettes automatiques, Madame DE MARCO, et autonettoyantes. Mais si vous voulez, nous pouvons rentrer dans ce débat-là, mais...

Mme FABRE-TABOURIN : Je propose que nous y revenions.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que nous avons une autre délibération, donc nous pouvons parler des toilettes autonettoyantes tant que vous voulez, mais...

M. CONTE : Juste, Monsieur le Maire, une seconde. Si on estime qu'à Talence il y a environ, à la louche, je ne sais pas, je ne connais pas les chiffres, 30 000 personnes de plus de 18 ans, nous avons dans ce budget participatif un exemple majeur de démocratie participative sélective. Parce que 899 votants sur 30 000 personnes, cela nous donne 3 %, ce qui veut dire que le budget participatif est décidé par 3 % des Talençais et que les 97 autres pourcents...

M. LE MAIRE : D'abord, je vous rappelle que ce chiffre, un budget participatif, par définition, les villes font 4 % en moyenne. Les plus anciennes, prenons l'exemple de Grenoble, arrivent à 8 %. Je vous rappelle que ce sont 3 % qui déterminent 10 % du budget hors grands projets. Donc, quelque part, nous sommes sur un ratio qui est conforme entre le montant voté et le nombre de votants. Il y avait un excellent article sur une ville, en l'occurrence Paris, en disant que cela faisait quatre ans que Paris avait mis en place un budget participatif. Une initiative qui a deux ans, qui rassemble déjà 3 %, c'est encourageant. Ce n'est en aucun cas sélectif. Tout le monde peut accéder au vote par Internet ou par papier. Par contre, comme n'importe quelle initiative, elle met du temps à s'implanter. Moi, je trouve que d'arriver et de multiplier les votes quasiment par deux en une année, nous pouvons toujours voir la bouteille à moitié vide, mais, vous savez, il y a des choses où il y a une petite minorité de gens, mais qui, parfois, arrivent à avoir une grande majorité d'encombrements. Donc parfois, minorité et majorité se confondent.

M. CONTE : Les leaders et les suiveurs.

M. LE MAIRE : Il y a des leaders et des suiveurs, c'est vrai. Et des gens constructifs.

Mme ZANOTTI : Désolée, je vais être ras des pâquerettes et caustique. Je me demande si vous avez prévu un budget de fonctionnement pour les bénévoles qui vont vider la benne qui sera une benne de déchetterie devant le Secours populaire.

M. LE MAIRE : Oui. Je rappelle que dans le projet, oui, c'est prévu. Oui, bien sûr, nous allons voter là-dessus.

Mme ZANOTTI : Qui va vider la benne ?

M. LE MAIRE : Mme FABRE-TABOURIN en personne. J'aurais juste préféré, Madame ZANOTTI, que vous souligniez que les locaux sont aujourd'hui exigus et nous allons proposer à ces bénévoles des locaux tout neufs au sein d'une belle Maison des solidarités dans moins de 18 mois. Mais on peut s'attacher à vider les poubelles, si vous le souhaitez.

Mme ZANOTTI : Quand il sera question de cela, j'en parlerai et certainement très positivement puisque je travaille sur ce projet, vous le savez. Je répète parce que c'est important par rapport au symbole, on oublie un petit peu le rôle du Secours populaire, parce

que c'est une benne de déchetterie, en gros, qui va être devant le Secours populaire. C'est ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Non, mais Madame ZANOTTI, d'abord, ce sont les services qui vont s'occuper de l'ensemble des choses. Je refuse – et je vous le dis très net – indépendamment d'être ras les pâquerettes, ce procès. Où avez-vous vu aujourd'hui des éléments contre les bénévoles ? Penser que nous allons installer une benne en nous disant : «Il y aura des bénévoles», je ne comprends même pas votre intervention, pour être sincère avec vous.

Mme ZANOTTI : Je peux vous dire que quand ce projet est paru, nous en avons discuté effectivement beaucoup et nous avons été relativement choqués.

M. LE MAIRE : Il vous appartient d'en discuter avec le porteur de projet.

Mme ZANOTTI : Je parle de l'ensemble des bénévoles.

M. LE MAIRE : Je crois que la démocratie participative... Madame ZANOTTI...

Mme ZANOTTI : Je n'ai pas dit que vous disiez...

M. LE MAIRE : Par contre, vous venez de me couper la parole, mais allez-y.

Mme ZANOTTI : Je parle de ce projet-là et je n'ai pas dit que vous avez attaqué les bénévoles. Je vous explique un fonctionnement. C'est tout.

M. LE MAIRE : Bien sûr, mais c'est ce que votre question sous-entend. Je dis juste que la démocratie participative ne s'encombre pas de dire la façon dont on s'interdit de juger tel projet. Moi, je me suis même interdit de voter par rapport à cela de manière à assurer une complète neutralité. Soit on accepte la démocratie participative avec l'ensemble des qualités et des défauts et on essaie de réfléchir à un système meilleur, soit on critique ce qui est mis en place. C'est un choix.

En tout cas, voilà le résultat et bravo à l'ensemble des porteurs des projets.

oOoOoOoOoOo

N° 1- Approbation du procès-verbal de la séance publique du 26 novembre 2017

M. LE MAIRE : Ce procès-verbal appelle-t-il des commentaires ? Non. Il est approuvé. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 26 novembre 2018.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions dépassant les pâquerettes ?

Mme RAMI : Cela concerne la décision n°16 pour le matériel de fitness *outdoor* afin de savoir où il est prévu d'en installer.

M. LE MAIRE : D'abord, vous dire qu'il s'agit de 11 éléments destinés à la musculation en extérieur. Cette installation est prévue début février. La maintenance sera assurée par les agents du stade. Le matériel sera situé entre les terrains de tennis et du lac avec la communication et une installation de panneaux. Je vous rappelle que nous avons eu un débat et que de manière à préserver le bois de Thouars une nouvelle fois, nous avons enlevé l'ensemble des anciens supports qui bétonnaient le bois et nous avons positionné cette aire en dehors du périmètre de l'EBC de manière à pouvoir faire du sport tout en préservant le bois de Thouars, ce qui, je n'en ai nul doute, Madame RAMI, vous satisfera. Je l'espère, en tout cas.

Mme RAMI : Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : D'autres questions ?

Mme DE MARCO : C'est la décision n° 9 concernant la résiliation pour motif d'intérêt général du marché de location et d'entretien des systèmes d'acquittement des droits de stationnement. Si nous comprenons cette décision, vous résiliez et vous relancez un marché. C'est juste pour avoir des informations concernant cette décision.

M. LE MAIRE : Mon adjoint au stationnement pourra répondre à votre question.

M. JESTIN : Comme vous le savez, nous avons installé au cours de l'année 2018 quatre zones bleues. J'ai annoncé que les conseils communaux se réunissent à partir de demain puisque nous commençons demain pour envisager de nouvelles zones. Nous avons pris la décision de résilier le marché qui se terminait quelques mois plus tard pour deux raisons principales. La première, c'est que nous allons pouvoir faire coïncider la surveillance du stationnement tant dans la zone payante que dans les nouvelles zones bleues et les anciennes par le même système de surveillance. C'est-à-dire que c'est directement en saisissant la plaque, ce qui va éviter tout le jeu des macarons. Et nous profiterons également de l'été pour changer les horodateurs puisque, quel que soit le délégataire qui sera choisi, les horodateurs changeront puisque nous partons sur l'achat d'horodateurs neufs. Donc, nous profitons de cette période qui est un peu plus tranquille pour pouvoir faire toutes ces modifications-là et ne pas le faire sur des mois plus classiquement travaillés. Nous savons bien que pendant l'été la situation du stationnement est moins compliquée. Donc, cela nous semblait être une zone et une période tout à fait adaptées pour le faire. Donc, cela va permettre de faire coïncider ces deux points. Ce sont les deux raisons essentielles qui nous ont amenés à prendre cette décision, comme je l'ai présenté lors de l'Observatoire du 12 décembre dernier.

M. LE MAIRE : Les conseils communaux seront donc associés pleinement au périmètre puisque nous avons des zones qui sont en cours d'études. Donc, cela nous permettra de trouver un équilibre au système. Rappeler que, puisque nous allons partir sur l'achat d'horodateurs, comme l'a dit M. JESTIN, le système du stationnement réglementé payant et bleu a trouvé un équilibre aujourd'hui à Talence. Donc, il n'y aura pas d'extension du stationnement payant, puisque nous ne sommes pas sur des zones qui nécessitent cela, puisque nous sommes sur des zones plutôt résidentielles dans lesquelles le stationnement payant ne se justifie pas. Avec des gratuités, cela nous coûterait plus cher que de la zone bleue. Donc, il s'agit de mettre en place cela. Comme il parle, il ne m'écoute pas, mais je vous expliquerai tout dans le village du grand Schtroumpf, ne vous inquiétez pas.

Monsieur GUÉRIN. Ne posez pas une question à laquelle nous avons déjà répondu.

M. GUÉRIN : Peut-être en partie, mais je n'ai pas bien compris sinon. Si j'ai bien compris, vous allez acheter des horodateurs qui vont couvrir la zone payante actuelle et la zone bleue.

M. LE MAIRE : Non, car un horodateur dans une zone bleue est un élément qui serait juridiquement quelque peu compliqué. À moins de mettre : « Ici, cela aura pu être payant, mais c'est gratuit ».

M. GUÉRIN : C'est pour cela que je trouvais que c'était un peu incohérent. Donc, j'ai bien fait de vous faire préciser la chose.

M. LE MAIRE : C'était une question à laquelle je n'avais pas répondu, puisque pour moi zone bleue et zone payante sont deux choses. Je vais donc vous expliquer à nouveau. Nous avons un périmètre de zone payante qui va rester en l'état ; toutes les extensions de stationnement réglementé étant faites en bleu. Nous louions les horodateurs jusqu'à présent, vous le savez. Nous avons un système qui arrive à maturité, donc nous résilions ce marché pour des motifs d'intérêts généraux avec la zone bleue et nous achetons des horodateurs qui viendront prendre en propriété la place des horodateurs en location.

M. GUÉRIN : En même quantité sur les mêmes zones ?

M. LE MAIRE : Je viens de vous le confirmer. En même quantité, dans les mêmes secteurs. Il se pourra juste qu'il y ait un ou deux horodateurs de plus qui sont nécessaires dans certaines zones. Mais la zone du stationnement payant ne sera pas changée.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Monsieur le Maire, une question sur la décision... la 9, cela vient d'être débattu ; sur la n° 12 : je suis surprise, mais peut-être pourriez-vous m'éclairer. La Ville est bien adhérente à Gironde Ressources. Donc, par cette adhésion – mais peut-être n'avez-vous pas eu l'information, puisque cela a été annoncé lors des vœux aux maires de la Métropole – Gironde Ressources propose des cartographies de tous les réseaux existants. Donc, il n'est peut-être pas nécessaire, du coup, de passer cet accord-cadre. À moins que ce soit pour des recherches très spécifiques, mais vous disposez déjà, pour votre abonnement de 50 € annuels, de l'ensemble des cartographies existantes.

M. LE MAIRE : Les services me disent que ce n'est pas tout à fait le même objet, puisque ce sont des choses plutôt approfondies. Nous allons noter...

Mme GRESLARD-NEDELEC : Allez voir et regardez quand même si...

M. JESTIN : Avec votre permission quand même, Monsieur le Maire, une réalité que je tiens de l'expérience que j'ai dans ce domaine-là, c'est qu'entre une cartographie et la réalité de l'endroit où se trouve le réseau, il y a toujours une petite marge. Donc, quand je vois que dans la décision on parle de géolocalisation, cela ne règlera pas le problème de la partie géolocalisation. C'est à vérifier.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Il s'agit bien de la géolocalisation de tout le réseau. Avec les focus, vous pouvez vraiment aller à une vision très, très précise. Donc, peut-être, aller voir et...

M. LE MAIRE : Les services me disent que la géolocalisation n'indique pas par exemple la profondeur des canalisations.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je crois que tout y est et vous avez les couches, y compris en profondeur.

M. LE MAIRE : Nous allons le vérifier. Nous avons d'ailleurs commencé par les Halles...

Mme GRESLARD-NEDELEC : Donc, n'hésitez pas à utiliser cet outil.

M. LE MAIRE : ... où nous avons trouvé des câbles à l'époque qui n'étaient pas sur les réseaux. En tout cas, nous allons le vérifier, mais les services techniques que je vois dans le fond me disent que ce n'est pas tout à fait le même objet. Mais nous vérifierons si Gironde Ressources nous permet d'avoir des choses.

Mme GRESLARD-NEDELEC : En tout cas, vous avez cet outil à disposition.

M. LE MAIRE : On me dit qu'on doit faire les relevés exacts qui n'existent pas. C'est une obligation légale. Voilà ce qu'on me dit.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Pour la décision n° 16...

M. LE MAIRE : Excusez-moi. Mes chers collègues, je ne peux pas vous séparer comme à l'école, mais je peux changer et adapter les indemnités, comme vous le demandiez, au taux d'écoute.

Mme DE MARCO : hors micro.

M. LE MAIRE : Vous êtes présents, mais vous n'écoutez pas.

Mme GRESLARD-NEDELEC : J'espère que vous n'avez pas de règle pour nous taper sur les doigts tout de même. Pour la décision n° 16, il s'agit de l'acquisition de matériels de fitness.

M. LE MAIRE : Nous venons d'en parler, oui.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Ce sont bien ceux-là, d'accord.

M. LE MAIRE : Encore une fois, c'est un matériel que nous avons décidé, mais qui avait fait l'objet d'une délibération présentée par M. PARANTEAU et Mme FABRE-TABOURIN il y a quelques mois de cela maintenant. Donc, c'est le même matériel.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Enfin, peut-être une décision que nous ne trouvons pas, donc une question sur une décision qui n'existe pas pour le moment, puisque vous l'avez annoncé dans vos publications sur les réseaux sociaux. Comment et où allez-vous réunir des réunions publiques dans le cadre du grand débat ?

M. LE MAIRE : Donc, ce n'est pas du tout une décision municipale, c'est une question diverse, vous voulez dire.

Mme GRESLARD-NEDELEC : C'est dans les décisions municipales, c'est-à-dire est-ce que vous l'organisez ?

M. LE MAIRE : Non, cela n'a rien à voir avec une décision municipale, Madame. Vous avez quand même bien plus d'expérience que moi en matière politique, je n'ose imaginer que vous confondez une décision municipale avec une question orale.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Du tout.

M. LE MAIRE : Il me semble pourtant. Mais imaginons que ce soit une décision municipale, donc je signe un marché avec quelqu'un.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Mais les mises à disposition de salles en tous les cas.

M. LE MAIRE : Oui, mais ce n'est pas un marché la mise à disposition de salles. Chez nous nous ne les valorisons pas, en tout cas pour les associations. Nous avons eu aujourd'hui des éléments de la part des ministres et des secrétaires d'État chargés du grand débat. Nous avons eu les éléments aujourd'hui. Nous avons ouvert à Talence des cahiers de doléances depuis hier qui sont disponibles en mairie. Les modalités du grand débat, nous avons toujours indiqué que nous nous inscrivions pleinement dans ce débat parce qu'il n'est jamais interdit de débattre. Après, il nous faut des modalités notamment de remontée de l'information parce que si nous débattons avec des gens, il faut aussi que nous puissions savoir, il faut aussi que nous réfléchissions. Il y a quatre thématiques. Faisons-nous quatre réunions ? Faisons-nous une réunion divisée en quatre parties égales ? Mais Talence sera, pour n'importe quel élément de participation, pleinement inscrite dans ces éléments-là.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Éventuellement, mettez-vous à disposition une salle pour des groupes qui souhaitent débattre des sujets quelconques et qui souhaitent ensuite faire remonter leurs propositions au gouvernement ?

M. LE MAIRE : Je vous propose que cette question orale qui n'est pas posée et qui n'est pas une décision municipale, nous ayons les éléments, nous allons poser cela tranquillement. J'aime bien prendre mon temps, de manière à prendre les bonnes décisions et surtout respecter l'expression démocratique. Mais il n'est pas dans nos habitudes de la restreindre à

partir du moment où l'ensemble des prédispositions des salles municipales sont respectées. Il n'y a pas d'obstacle qui s'y oppose.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Très bien, merci.

M. LE MAIRE : Je vous en prie pour votre question orale en décision municipale.

D'autres questions ? Non.

DÉLIBÉRATION

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2018, enregistrée par les services préfectoraux le 9 février 2018, il lui a été confié la totalité des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 27/11/18	Passation d'un 1 ^{er} avenant relatif au marché d'assistance et de maintenance du progiciel de gestion du temps de travail et des matériels installés, dans le cadre de l'acquisition de 5 badgeuses supplémentaires et leur mise en service : - Montant de la dépense : 5 badgeuses et leur mise en service : 7 680 € TTC - Plus-value annuelle estimée sur le marché : 900 € TTC	HOROQUARTZ - Mérignac (33)
N° 2 28/11/18	Passation d'une convention pour le renouvellement de la mise à disposition d'un local de 30 m ² situé dans la résidence Thouars, avenue de la Marne, afin d'y exercer les activités liées au fonctionnement du comité, pour l'année 2019.	Amicale Thouars-Compostelle - Talence
N° 3 28/11/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux au sein de «Talence Pépinière», à compter de sa signature.	Société FEELTY - Talence
N° 4 28/11/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux au sein de «Talence Pépinière», à compter de sa signature.	Société VOUS COM'L - Talence
N° 5 28/11/18	Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux au sein de «Talence Pépinière», à compter de sa signature.	Société UPSLICK - Talence
N° 6 29/11/18	Souscription d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs aux journaux et imprimés municipaux du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/21 (montants annuels estimés). Lot 2 – Journaux municipaux – Impression : 27 155,70 € TTC Lot 3 – Imprimés municipaux : 34 723,81 € TTC	SA FABREGUE - Saint Yrieix La Perche (87) pour le lot 2 Imprimerie Laplante SAS - Mérignac (33) pour le lot 3

	Lot 1 – Journaux municipaux – Prépresse : Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général	
N° 7 29/11/18	Passation d'un avenant de prorogation de mise à disposition de locaux au sein de «Talence Pépinière», à compter du 1 ^{er} janvier 2019, pour une durée de 6 mois.	Société MELON - Talence
N° 8 29/11/18	Passation d'un avenant à la convention d'utilisation de locaux municipaux pour la mise à disposition de nouveaux créneaux (salle de la Fédération des Comités de quartier – Espace Mozart) du 10/12/18 au 01/07/19.	Association l'Italien Autrement - Talence
N° 9 30/11/18	Résiliation, pour motif d'intérêt général, du marché de location et entretien de systèmes neufs d'acquiescement des droits de stationnement, au 30 juin 2019, et lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence tenant compte des changements de politique de stationnement à opérer (mise en place de 4 zones bleues, contraintes techniques liées à la gestion des paiements dans le cadre de la gratuité optionnelle, intégration d'un Forfait Post Stationnement (FPS) minoré. - Versement d'une indemnité de résiliation de 3 753,98 € au titulaire du marché (5 % du marché initial hors taxes diminués du montant hors taxes non révisé des prestations admises)	SAS URBIS PARK Services – Saint Ouen (93)
N° 10 30/11/18	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la maintenance, la vérification et le renouvellement des équipements de détection intrusion et aux prestations de télésurveillance du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/21 : Montant annuel estimé de la dépense : 29 405,26 € TTC	Groupement conjoint Sotel SA (mandataire solidaire) - L'Union (31) SPIE Facilities SAS (co-traitant) - Talence
N° 11 30/11/18	Passation d'une première modification à l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de produits pharmaceutiques, la SELURL Pharmacie Rougier, titulaire du marché faisant l'objet d'une fusion-absorption.	SELARL Pharmacie de la Médoquine - Talence
N° 12 30/11/18	Souscription d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la détection et la géolocalisation des réseaux du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/21 : Montant annuel estimé de la dépense : 9 688,80 € TTC	SARL ELLIVA Saint Martin sur le Pré (51)
N° 13 03/12/18	Passation d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs à la collecte, au transport et au traitement des déchets, du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/21 (montants annuels estimés) : Lot 1 - Déchets verts : 9 405,60 € TTC Lot 2 – Déchets non dangereux : 25 702,80 € TTC Lot 3 – Déchets dangereux : 10 800,40 € TTC	SAS Véolia Propreté Aquitaine - Mérignac (33) pour les lots 1 et 2 SARL SX Environnement - Bordeaux(33) pour le lot 3 SAS Pena Environnement - Saint Jean d'Illac (33)

	Lot 4 – Déchets ménagers de manifestations festives et sportives 2 222,52 € TTC	pour le lot 4
N° 14 03/12/18	<p>Souscription d'accords-cadres multi-attributaires à bons de commande relatifs aux services de délimitation des biens fonciers, de topographie, d'urbanisme et d'aménagement, du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/22 (montants annuels estimés) :</p> <p>Lot 1 – Délimitation des biens fonciers :</p> <p>Titulaire 1 4 622,40 € TTC Titulaire 2 17 958,00 € TTC</p> <p>Lot 2 – Topographie :</p> <p>Titulaire 1 6 339,60 € TTC Titulaire 2 10 032,00 € TTC Titulaire 3 11 529,00 € TTC</p> <p>Lot 3 – Aménagement et urbanisme :</p> <p>Titulaire 1 11 688,00 € TTC</p>	<p>Sarl GEOSAT - Pessac (33) pour le lot 1 – titulaire 1</p> <p>SELARL ABAC-GéoAquitaine - Artigues près Bordeaux (33) pour le lot 1 – titulaire 2</p> <p>Sarl GEOSAT - Pessac (33) pour le lot 2 – titulaire 1</p> <p>SELAFA Géofit Expert - L'Union (31) pour le lot 2 – titulaire 2</p> <p>SAS Géo Survey & Topography - L'Isle d'Espagnac (16) pour le lot 3 – titulaire 3</p> <p>Sarl GEOSAT - Pessac (33) pour le lot 3 – titulaire 1</p>
N° 15 04/12/18	<p>Passation de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables relatifs à l'achat d'ouvrages et de documents imprimés du 1^{er} janvier au 31/12/19</p> <p>Dépense estimée : 85 000 € HT</p>	
N° 16 05/12/18	<p>Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de matériels fitness outdoor de la date de notification au 31/12/18</p> <p>Montant de la dépense : 71 475,60 € TTC</p>	SAS LAPPSET France - Saint Jean d'Illac (33)
N° 17 05/12/18	<p>Passation d'une 1ère modification au marché de location du progiciel de gestion de la taxe locale de la publicité extérieure, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/20.</p>	SAS REFPAC-GPAC - Marcq-en-Baroeul (59)
N° 18 05/12/18	<p>Passation d'une première modification au marché d'accès au site internet «espacereendezvous.fr», plate-forme d'agenda en ligne pour la prise de rendez-vous en temps réel, mettant en relation les administrés et le service municipal en charge de la constitution des dossiers de carte nationale d'identité et de passeports, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/20.</p>	SAS ESPACE RENDEZ VOUS - Levallois (92)

N° 19 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de location d'un progiciel de gestion de la cyberbase de la médiathèque, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/20.	SARL AESIS CONSEIL - Six-Four les plages (83)
N° 20 05/12/18	Passation d'une première modification au marché souscrit pour l'abonnement au progiciel de gestion de l'accompagnement aux demandeurs d'emploi, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/20.	SARL CITYZEN - Aix en Provence (13)
N° 21 05/12/18	Passation d'une première modification au marché d'accès au «Point service» de type avantage en vue de bénéficier d'un service d'assistance pendant la phase de paramétrage et d'utilisation des progiciels SEDIT, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19.	SA BERGER LEVRAULT - Labège (31)
N° 22 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de maintenance du progiciel «Système d'information géographique», utilisé par les services techniques, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/20.	SAS 1SPATIAL France - Arcueil (94)
N° 23 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de location (maintenance incluse) d'appareils de paiements, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative au RGPD, pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable tacitement douze mois jusqu'au 31/12/20.	SARL CILEA MONETIQUE - Rèze (44)
N° 24 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de maintenance du traceur des services techniques, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, pour une durée allant du 01/01 au 31/01/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/01/21.	SAS MAINTRONIC - Bron (65)
N° 25 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de maintenance du progiciel «Droits de Cités» utilisé par les services techniques, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative au RGPD, pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/21.	SAS OPERIS - Champlan (91)

N° 26 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de maintenance du progiciel «Péléhas» de gestion des demandes de logement, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/20.	SA Agence Française Informatique - Sammeron (77)
N° 27 05/12/18	Passation d'une première modification au marché d'accès à une solution de gestion en ligne du cimetière, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/20.	SA Groupe ELABOR - Messigny-&-Vantoux (21)
N° 28 05/12/18	Passation d'une première modification à l'accord-cadre concernant l'accès à une solution de billetterie informatisée et dématérialisée, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 30/09/19.	SAS MAPADO - Lyon (69)
N° 29 05/12/18	Passation d'une première modification à l'accord-cadre de maintenance du progiciel de gestion de la production alimentaire de la cuisine municipale, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 15/08/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 14/08/20.	SAS Pyramid Informatique - Grabels (34)
N° 30 0/12/18	Passation d'une première modification au marché d'accès à la plateforme d'assistance au suivi de la dette, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19.	SAS Finance Active - Paris (75)
N° 31 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de maintenance du progiciel DUONET utilisé par l'EMMD, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 15/09/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 15/09/21.	SARL ARS DATA - Ramonville St Agne (31)
N° 32 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de maintenance du progiciel ATAL de gestion des services techniques municipaux, relative	SA BERGER LEVRAULT - Labège (31)

	à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 30/09/19.	
N° 33 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de maintenance du progiciel «Logisoft sécurité» utilisé par le service de la vie scolaire pour assurer la sécurité des différents équipements sportifs de la collectivité, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 15/09/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 15/09/20.	SAS SCMS - Choloy Menillot (54)
N° 34 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de maintenance du progiciel CIIAT utilisé par le service achats et marchés, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 15/09/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 15/09/20.	SARL CIIAT - Mont de Marsan (40)
N° 35 05/12/18	Passation d'une première modification au marché pour l'utilisation des progiciels SMART POLICE et SMART PV, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19.	SAS EDICIA - Carquefou (44)
N°36 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de maintenance du progiciel de gestion des activités de la Police municipale et d'abonnement à une solution de lecture automatique des plaques d'immatriculation, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 30/03/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 30/03/20.	SAS EDICIA - Carquefou (44)
N° 37 05/12/18	Passation d'une première modification à la convention d'accès à la banque d'informations du prestataire sur le personnel des collectivités territoriales «BIP», par internet, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01/19 au 31/12/21.	C.I.G. de la Petite Couronne - Pantin (93)
N° 38 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de maintenance du progiciel AVENIO de gestion des archives municipales, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la	SAS DI'X - Avignon (84)

	règlementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 15/09/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/20.	
N° 39 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de maintenance du progiciel de gestion de l'évaluation des risques professionnels, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 15/09/19.	SARL NEUROS Distribution - Paris (75)
N° 40 05/12/18	Passation d'une première modification au marché pour l'utilisation des progiciels de gestion financière et des ressources humaines SEDIT, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 15/09/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/20.	SA BERGER LEVRAULT - Boulogne Billancourt (92)
N° 41 05/12/18	Passation d'une deuxième modification à l'ensemble des marchés portant sur la mise en œuvre de la gestion du temps de travail, afin de permettre le respect de la réglementation relative au RGPD et de céder totalement à Bordeaux Métropole la poursuite de l'exécution des dits marchés à compter du 1 ^{er} janvier 2019.	SA HOROQUARTZ - Saint Herblain (44)
N° 42 05/12/18	Passation d'une première modification au marché de location d'un progiciel de gestion du parc informatique, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19.	Octopus-ITSM .Com Inc. - Montréal (Québec)
N° 43 05/12/18	Passation d'une première modification au marché à bons de commande pour l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution d'identification par fréquence radio (RFID) et de protection antivols des documents du réseau de lecture publique de la ville, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19.	SAS NEDAP 8-10 - Cergy Pontoise (95)
N° 44 06/12/18	Acquisition de produits pétroliers raffinés énergétiques (sans plomb, gazole, fioul, ...) du 01/01/ au 31/12/19. Dépense estimée : 150 000 € HT	UGAP - Mérignac (33)
N° 45 06/12/18	Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène –sols et surfaces– du 01/01/19 au 31/12/20. Dépense annuelle estimée : 50 000 € HT	AMPA - Bordeaux (33)
N° 46		SAS GOA SOFT -

06/12/18	Passation d'une première modification au marché concernant l'abonnement à l'application «QuiditMiam», relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 18/10/19.	Lacroix-Falgarde (31)
N° 47 06/12/18	Passation d'une première modification au marché d'assistance technique à la mise en œuvre des évolutions statutaires, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19.	SA BERGER LEVRAULT - Labège (31)
N° 48 06/12/18	Passation d'une première modification au marché concernant la gestion des flux électroniques de données financières, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19.	SA BERGER LEVRAULT - Labège (31)
N° 49 06/12/18	Passation d'une première modification au marché concernant les services du prélèvement à la source, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19.	SA BERGER LEVRAULT - Labège (31)
N° 50 06/12/18	Passation d'une première modification au marché pour la mise en service de la facturation électronique, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19.	SA BERGER LEVRAULT - Labège (31)
N° 51 06/12/18	Passation d'une première modification aux marchés à bons de commande relatifs aux prestations de services de télécommunications, relative à la cession à Bordeaux Métropole de la poursuite de l'exécution dudit marché, consécutivement à la mutualisation du domaine numérique et des systèmes d'information, et permettant le respect de la réglementation relative à la protection des données (RGPD), pour une durée allant du 01/01 au 31/12/19 : 1 – Téléphonie fixe : lignes analogiques et numériques TO, fourniture de numéros «accueils» : services et communications associées et accès internet asymétrique et services associés 2 – Téléphone fixe, lignes numériques T2 et accès internet symétrique et services associés 3 – Téléphonie mobile	ORANGE SA - Bordeaux (33) pour le lot 1 COMPLETEL SAS Toulouse (31) pour le lot 2 Bouygues Télécom SA - Meudon La Foret (92) pour le lot 3

N° 52 06/12/18	Conclusion d'un marché, sans publicité ni mise en concurrence préalables, de maintenance du progiciel de gestion du réseau des médiathèques du 01/01 au 31/12/19 renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/21. Dépense annuelle révisable : 8 131,74 € TTC	SA Agence française Informatique - Lognes (77)
N° 53 07/12/18	Passation d'une première modification au marché de réhabilitation partielle de la salle Jean Bouin «Peinture faïence et sol» l'installation d'une main courante ayant été rendue nécessaire suite à la visite du bureau de contrôle. Montant de l'incidence financière : 2 280,00 € TTC	SARL LTP Aquitaine - Mios (33)
N° 54 11/12/18	Autorisation de procéder au dépôt du dossier de déclaration préalable pour l'installation d'un container de stockage situé à la villa ADEM, 231 avenue de Thouars.	ADEM - Talence
N° 55 11/12/18	Signature d'une convention pour la mise en place d'un travail sur un projet de création «Danseuses in ze dark» les 12 et 13 janvier ainsi qu'une restitution devant les élèves de l'Ecole de danse, le 18 janvier 2019, au Forum des Arts et de la Culture.	Compagnie Divers Sens - Artigues-près-Bordeaux (33)
N° 56 11/12/18	Passation d'un accord-cadre pour la maintenance des équipements de fermeture du 01/01/19 au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/20 Montant annuel révisable de la dépense : 3 663,92 € TTC	SCS PORTIS – Division d'OTIS - Puteaux (92)
N° 57 12/12/18	Décision de confier les intérêts de la ville à la SCP d'avocats Paule LE BAIL et Jean-Philippe LE BAIL - 168 rue Fondaudège à Bordeaux – dans le cadre de la requête introduite par M. CARDOSO auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux visant notamment à obtenir l'annulation de l'arrêté n° 1933/2016 en date du 13/12/16 portant consolidation au 11/05/16 de son accident de service survenu le 12/11/14.	SCP d'avocats Paule LE BAIL et Jean-Philippe LE BAIL - Bordeaux (33)
N° 58 12/12/18	Renouvellement de la convention pour l'utilisation du réseau du domaine universitaire en vue d'alimenter le réseau d'arrosage de la ville nécessaire à l'entretien des plantations le long de la rue François Mitterrand. La dépense correspondant à la consommation réelle d'eau sera acquittée trimestriellement à partir du relevé compteur.	SIGDU - Talence
N° 59 12/12/18	Décision de confier les intérêts de la ville à Mrs Merlin et Bastiancig (service juridique de la Mairie), dans le cadre de la requête introduite par le gérant du restaurant Campo Verde auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant visant à obtenir l'annulation du forfait post-stationnement n° 21330522000013180100926 dressé à son encontre ainsi que 3 autres dressés postérieurement.	
N° 60 13/12/18	Abrogation de la décision municipale du 07/12/18 (n° 53) portant sur la première modification du marché «Peinture - Faïence et Sol» dans le cadre de la réhabilitation partielle de la salle Jean Bouin, l'entreprise prenant à sa charge les travaux concernés.	SARL LTP Aquitaine - Mios (33)

N° 61 13/12/18	<p>Souscription d'un marché concernant l'abonnement à la solution «e-care citoyen» pour la gestion du suivi et de résolution des demandes des usagers dans le cadre de la mise en place du service «Allo Talence».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Licences administrateurs dont 3 licences fixes utilisateurs + maintenance : 1 661,54 € TTC/an - Installation, paramétrage et formation : 11 340,00 € TTC - Reprise de données et couplage Atal : 4 200,00 € TTC 	SARL IN FINE GROUP - Paris (75)
-------------------	--	------------------------------------

«

Le conseil prend acte de ces décisions.

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 3 - Réalisation d'un don de matériel scénique – Association Notre Dame de Talence

M. LE MAIRE : Vous savez que nous avons récupéré ce qu'on appelle des plateaux SAMIA, qui sont... Je n'ai pas présenté la délibération que vous posez une question, mon cher collègue. Décidément, aujourd'hui, c'est un peu particulier. Les plateaux SAMIA sont des plateaux qui permettent de faire de la scène. Il y en a 78 au total qui ont été récupérés dans le cadre de la désaffectation progressive de la salle de la Médoquine. L'objet de la décision, c'est 6 sur 78 pour l'association Notre-Dame de Talence qui nous en a demandé en vue de l'accueil d'un concert tous publics au sein de l'église de la Sainte-Famille. Ce don permettra aussi à l'association de mettre en avant les choristes et instrumentistes dans le cadre des futurs spectacles et événements qu'elle accueillera en 2019, par exemple un concert qui est prévu dans le cadre de 1 2 3 Musique. Je vous précise également que d'autres associations qui pourraient être intéressées par ce don de matériel pourront, en fonction des quantités disponibles... Et de la même façon, si nous devons le faire pour d'autres associations, il faudra, un, constater la désaffectation de matériel et deux, encadrer par une convention régissant les obligations de chacune des parties en matière notamment de responsabilités, ce qui est le cas de la délibération que je vous propose aujourd'hui.

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais quelques informations concernant cette décision. Pouvez-vous nous donner des détails concernant l'association ? Par exemple, sa date de création. Nous avons vu que le président est monsieur le curé. Y a-t-il des membres du bureau dont nous pourrions connaître le nom ? Le trésorier au moins. Je crois qu'il faut au moins un trésorier pour l'association. Cela, c'est ma première question. Après, j'en ai d'autres.

M. LE MAIRE : Oui, mais, vous savez, je n'interromps pas. Donc, allez-y.

M. CONTE : J'attends votre réponse.

M. LE MAIRE : Non, parce que comme en général pour les autres associations vous ne nous demandez pas tout le bureau, c'est pour cela que je m'étonnais. Mais je n'ose y voir un lien avec l'association précitée. Je n'ai pas là à vous le donner, mais nous vous le donnerons, si vous le souhaitez. En tout cas, c'est consultable comme n'importe quelle association.

M. CONTE : D'accord. Et dites-moi, s'il vous plaît, quel est l'objet de cette association. L'objet est-il uniquement d'organiser des concerts ? Cela aussi, faut-il attendre l'année prochaine ?

M. LE MAIRE : C'est une association, vous vous en doutez, Notre-Dame-de-Talence, qui est culturelle et elle a des activités d'intérêt général en matière culturelle. D'ailleurs, nous venons d'en parler, 1 2 3 Musique.

M. CONTE : Donc, ce ne sont pas uniquement des concerts.

M. LE MAIRE : L'association ? Non. Mais je n'en suis pas membre.

M. VILLEGA-ARINO : Et les SAMIA, c'est pour les concerts en tout cas.

M. CONTE : Autre...

M. LE MAIRE : D'ailleurs, la réponse à votre question se trouve dans la délibération : *«Dont l'objet de l'association est la constitution et le développement de toute œuvre sociale, culturelle, récréative»*.

M. CONTE : D'accord, bon, c'est très bien. J'avais mal lu.

Article 2. L'article 2 précise que les six plateaux faisant l'objet d'un don sont destinés à l'accueil de concerts ouverts au public. Article 2. Ces concerts se dérouleront-ils exclusivement dans l'église ?

M. VILLEGA-ARINO : Oui.

M. CONTE : Quel type de musique ? Sacrée ou profane ? C'est important.

M. LE MAIRE : Harmonieuse.

M. VILLEGA-ARINO : Les deux.

M. CONTE : C'est important. On ne me répond pas. Les concerts seront-ils gratuits ou payants ? On ne me répond pas. Bon, d'accord.

Ensuite, l'article 4 précise que la Ville s'engage à ne pas facturer ou à faire supporter de frais à l'association pour l'enlèvement du matériel. Devons-nous comprendre que ledit matériel sera livré gracieusement par les services municipaux ?

M. LE MAIRE : Vous me dites quand vous arrivez au bout de vos questions que je puisse vous répondre. Le tennis m'intéresse, vous le savez, mais les échanges pendant toute la soirée... Sauf vous me faites un set complet de questions...

M. CONTE : Nous sommes d'accord, parce que généralement quand vous faites la réponse après toutes mes questions, vous ne répondez jamais à toutes les questions.

M. LE MAIRE : C'est parce que je ne réponds peut-être pas dans le sens que vous souhaitez, mais je réponds pourtant.

M. CONTE : Non, pas du tout. Dans la présentation de la décision, il est indiqué que l'association reçoit des demandes de concert et y répond. Avez-vous une liste de concerts qui ont déjà été donnés ? Il semble qu'il y ait eu un concert-chorale le 20 décembre 2018. Y en a-t-il eu d'autres et quels concerts sont prévus ?

M. VILLEGA-ARINO : Si vous permettez, Monsieur le Maire, je vais répondre sur le point précis.

M. LE MAIRE : Oui.

M. VILLEGA-ARINO : L'origine de ce don fait suite à une visite que nous avons réalisée avec M. Philippe POUGEOISE et M. Patrick LAFFRAY à l'église la Sainte-Famille puisque c'est un espace qui peut accueillir 200 à 300 personnes avec une sonorité qui est quand même relativement intéressante dans un quartier avec un parking. Nous avons donc rencontré M. JACQUINET, le père, qui a accepté très généreusement de mettre à notre disposition cet espace, sous certaines conditions bien entendu, c'est-à-dire de ne pas y faire n'importe quoi, mais la musique avec un M, qu'elle soit classique, profane, etc., et quelque chose de qualité. Le seul problème que nous avons rencontré, c'est que la configuration de ce qui pourrait être une scène n'était pas propice à l'installation d'instruments ou de tout un groupe. Et donc, nous avons proposé au père JACQUINET, étant donné qu'il y avait un certain nombre de plateaux SAMIA qui, quelque part, allaient peut-être être donnés, distribués, voire abandonnés, d'utiliser ces plateaux pour régulariser la scène. Donc effectivement, il y a eu un premier concert de l'école de musique, un concert-chorale le 20 décembre auquel il y avait, je crois, 200 personnes. Et nous allons également développer un partenariat dans le cadre de 1 2 3 Musique et un concert sera organisé à je ne sais plus quelle date dans le cadre de ce festival sans aucun contrôle, effectivement, sur la ligne éditoriale de ce concert du père JACQUINET.

M. CONTE : Je n'ai pas fini.

M. LE MAIRE : Je vais quand même répondre à une question que vous avez posée. C'est l'association qui viendra récupérer le matériel.

M. CONTE : D'accord. Vous ne m'avez pas dit si c'était gratuit ou payant.

M. LE MAIRE : L'association est libre de fixer si jamais elle le souhaite à partir du moment où on ne fait pas de bénéfices, comme n'importe quelle association.

M. VILLEGA-ARINO : Le concert du 20 décembre était gratuit.

M. CONTE : Une petite remarque. J'assiste – pas aussi souvent que je le souhaiterais – aux concerts d'orgue qui se déroulent dans l'église. Je connais la sonorité. Or, il apparaît que les chaises qui sont solidarisées par rangée se trouvent dirigées vers l'autel et tournent le dos à l'orgue. Auparavant, les spectateurs tournaient les chaises en direction de l'orgue pour profiter de la vue de l'organiste et faire face au son. Les spectateurs remettaient ensuite les chaises en place à la fin du concert. Mais il semblerait que monsieur le curé n'appréciait pas beaucoup la musique profane, à ce que l'on m'a dit, et monsieur le curé...

M. LE MAIRE : Mon cher collègue, quelle est votre question en lien avec la délibération ?

M. CONTE : ... a décidé de faire sceller au sol les chaises de telle sorte que le public tourne le dos à l'orgue.

M. LE MAIRE : Monsieur CONTE, vous êtes hors sujet avec la délibération. Soit vous posez une question, soit vous posez une question orale.

M. CONTE : Ou bien monsieur le curé a mis de l'eau dans son vin de messe, ou bien il n'y aura que des concerts de musique sacrée dans son église.

M. LE MAIRE : Très bien. Je vais donc passer au vote puisque cette question est hors propos. Merci pour le spectacle, gratuit qui plus est. Les votes.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«Dans le cadre de la fin d'activité de la salle de la Médoquine de Talence, la ville demeure propriétaire d'un certain nombre de matériels et notamment de six plateaux dits Samia.

Pour information, ce type de plateaux modulables permet notamment de constituer une scène destinée à de spectacles.

Dans ce cadre, l'association Notre-Dame de Talence, loi 1901 dont l'objet est de favoriser à Talence la constitution et le développement de toutes œuvres sociales, culturelles, récréatives, a sollicité la commune en vue de pouvoir utiliser

Effectivement, cette association est régulièrement destinataire de demandes d'accueil de spectacle de la part d'organiseurs de concerts (conservatoire de musique de Talence, associations etc), demandes auxquelles elle tente de répondre afin de pouvoir recevoir choristes et instrumentistes en ses lieux, l'Eglise de la Sainte Famille.

Ainsi, le don de six plateaux Samia permettrait à ladite association de créer une estrade destinée à l'accueil de ces concerts dont cinq sont déjà programmés pour les mois à venir.

Compte tenu du fait que la finalité de ce don répond à un intérêt général manifeste et que la commune ne fera aucun usage dudit matériel, je vous propose de bien vouloir :

- d'une part, constater la désaffectation 6 plateaux Samia susmentionnés,

- et d'autre part, m'autoriser à signer la convention entre la Ville de Talence et l'association Notre-Dame de Talence organisant le don des plateaux désaffectés.»

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 4 - Convention de reversement entre la ville et le CCAS – Mutualisation du numérique

M. LE MAIRE : À la demande, entre parenthèses, tardive de Bordeaux Métropole, il serait nécessaire de supprimer les deux paragraphes présents dans la convention qui vous a été adressée : la dernière phrase de l'article 2 «*un inventaire de ces matériels régulièrement actualisé figure en annexe 2 de la présente convention*» et la fin de la dernière phrase de

l'article 3 à partir de «à l'exception des marchés dont le terme est postérieur à cette date, auquel cas leur transfert sera fixé à la date de leur échéance».

C'est une délibération technique. Pardon pour cette modification, mais cela a été fait à la demande de Bordeaux Métropole. Je vous rappelle que dans le cadre de la mutualisation de notre système informatique et de notre système d'information, nous avons délibéré à deux reprises concernant, d'une part, la création d'un service commun et, d'autre part, l'approbation du rapport de la CLECT pour 2018 avec un montant annuel au titre de cette mutualisation d'un peu plus de 1 million d'euros, 1 088 000 €. Pour des raisons notamment de transparence budgétaire, il est aujourd'hui nécessaire de conventionner avec le CCAS afin d'organiser le versement de cette somme pour l'année 2019. Le montant retenu est de 63 518 €, qui comprend 48 722 € liés aux charges directes de fonctionnement (acquisitions, logiciels, solutions de maintenance), 14 796 € liés au coût de renouvellement des immobilisations et amortissements de sept ans des logiciels et du matériel pour cinq ans. À noter qu'aucun coût lié aux ressources humaines et à l'entretien du bâtiment et des serveurs n'a été retenu pour le CCAS, considérant que ces dépenses étaient déjà prises en charge par la commune les années précédentes.

Donc, je vous propose de débattre sur cette convention moyennant les deux modifications que je viens de vous donner, que si vous avez besoin je vous redonne, puisque c'est la dernière phrase de l'article 2 «un inventaire» qui se termine par «la présente convention» et la dernière phrase de l'article 3 «à l'exception des marchés dont le terme est postérieur à cette date». En vous présentant mes excuses, mais qui sont celles de Bordeaux Métropole puisque ce sont les modifications qu'elle nous a demandées.

Y a-t-il des questions ? Non. Les votes ?

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«Par délibérations respectives n°7 en date du 15/10/2018 et n°21 en date du 17/12/2018, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un service commun dans le cadre de la mutualisation du Numérique et des Systèmes d'Informations pour un montant annuel de 1 088 124 €.

Compte tenu de l'existence de partenariats étroits entre la ville et le CCAS de Talence dans ce domaine, un diagnostic réalisé au préalable par Bordeaux Métropole avait permis de recenser l'ensemble des dépenses prises en charge à la fois par la Ville et le CCAS de Talence (renouvellement de matériel, acquisition de logiciels etc).

Or, la procédure de mutualisation entre Bordeaux Métropole et la Ville prévoit uniquement un financement communal de telle sorte que le montant que payera annuellement la Ville à Bordeaux Métropole intègre certaines dépenses initialement prises en charge par le CCAS.

Dans ce cadre, et afin de corriger ce déséquilibre, il convient aujourd'hui de conventionner avec le CCAS de Talence afin d'une part d'identifier lesdites dépenses informatiques incombant au CCAS et d'autre part, de définir les modalités financières qui en découlent.

En ce qui concerne la partie financière, le montant que le CCAS devra verser chaque année à la commune au titre de cette compétence est de 63 518 €.

Les modalités de financement sont précisées dans la convention de reversement annexée à la présente délibération avec une actualisation possible chaque année selon le niveau de service exigé par le CCAS ainsi que les éventuelles créations ou suppressions de prestations liées au domaine du numérique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir approuver les termes de cette délibération et m'autoriser à signer la convention de reversement entre la Ville et le CCAS.»

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 5 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2019/2022 – Scène de musiques actuelles Association Régionale d'Expression Musicale Aquitaine Rock & Chanson - Talence

M. VILLEGA-ARINO : Mes chers collègues, je ne vais pas vous faire l'affront de vous présenter l'association Rock & Chanson qui œuvre sur le territoire depuis de nombreuses années avec un travail de qualité. Comme vous le savez, Rock & Chanson a été labellisé «scène de musique actuelle» en 2012 au même titre que la Rock School Barbey, le Krakatoa et le Rocher Palmer. C'est évidemment un gage de qualité et de sérieux. Ce dispositif, comme vous le savez, associe les collectivités territoriales, l'État et les acteurs du secteur engagés dans une structuration professionnelle. Ces structures labellisées doivent porter des projets prônant la diversité artistique, culturelle, accompagner également entre autres la diffusion et les pratiques. Leur champ d'action va de la création professionnelle à la pratique amateur en développant des partenariats avec les opérateurs artistiques, culturels et sociaux. La convention actuelle arrivant à son terme, il est nécessaire d'en établir une nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2019 pour quatre ans. Démocratisation des pratiques, développer la création, favoriser l'emploi artistique, relations étroites avec la Ville de Talence sur l'offre artistique et culturelle sont les axes essentiels de cette convention.

Avant de vous demander de la voter, je voudrais rendre hommage à deux personnes. Céline MARSOL qui, pour des raisons personnelles, quitte la structure et va beaucoup nous manquer parce qu'elle a fait un travail de grande qualité sur toutes ces dernières années. Et puis, bien évidemment, Patrice DUGORNAY, véritable père de Rock & Chanson, qui s'avance doucement vers une nouvelle vie et qui, petit à petit, va transmettre. Et je sais que la transmission c'est quelque chose de difficile et qu'il faut réussir.

Donc, je vous demande de voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Délibération longue, mais qui illustre aussi la pluralité de tout ce qui est fait par cette belle association. Nous aurons d'ailleurs des travaux cette année, notamment pour relier les chemins, après ceux de l'antirouille et du fameux plancher. Ceux de l'antirouille cette année.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Monsieur le Maire, Monsieur le premier Adjoint, vous connaissez notre attachement à cette structure, d'une part, par l'histoire qu'elle porte et qui est aussi l'histoire de la Ville de Talence dans le domaine culturel et pas seulement musical, mais aussi dans ses valeurs d'éducation populaire qui sont les deux grands axes fondateurs de cette structure. C'est un moment important parce qu'effectivement une page en quelque sorte va se tourner. Il est juste et il me semble tout à fait important que nous puissions rendre hommage aux fondateurs et à Patrice DUGORNAY en particulier qui a dépensé sans compter son énergie, celle de ses compagnons et compagnes de route aussi, mais qui a toujours été ouvert au travail collectif, au souci d'offrir aux Talençaises et aux Talençais et au-delà, aux Girondines, Girondins, et au-delà puisque nous en sommes à la Nouvelle-Aquitaine, des supports, des moyens, des dispositifs, des opportunités d'accéder à la culture musicale quelle qu'elle soit. Tout ce qui nous est offert ici sur cette ville et dans ce quartier en particulier a fait aussi la notoriété de la ville de Talence. Le travail est allé plus loin puisqu'il couvre maintenant non seulement les pratiques professionnelles, mais aussi l'emploi et la pérennisation et la formation à la fois des musiciens professionnels, des musiciens semi-professionnels, mais aussi des jeunes. Cette délibération est donc tout à fait importante pour nous et nous souhaitons que le soutien à la suite des activités avec la nouvelle équipe et le nouveau conseil d'administration soit toujours aussi important, aussi appuyé et que cet outil reste un phare talençais que vous soutiendrez.

M. VILLEGA-ARINO : Je vais être un peu taquin, Madame la conseillère départementale, je suis tout à fait d'accord avec votre analyse, nous sommes tout à fait d'accord sur le travail de Rock & Chanson. Je rappellerai que la Ville de Talence soutient Rock & Chanson à hauteur de 105 000 €, plus tous les locaux, plus tous les fluides et que le Conseil départemental verse 27 000 €. Donc, peut-être que vous pourriez donner un petit coup de pouce à cette subvention.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je pense que vous connaissez l'engagement du Département sur la culture. La culture pour tous et sur l'ensemble du Département. Et il me semble bien qu'il est normal que la Ville porte une telle structure même si elle diffuse au-delà de son territoire. Mais bien entendu nous continuerons et je suis porteuse de cet accompagnement auprès de ma collègue Isabelle DEXPERT, bien entendu.

M. VILLEGA-ARINO : Donc, vous allez augmenter votre effort.

Mme GRESLARD-NEDELEC : C'est toujours fait.

M. LE MAIRE : Nous vérifierons puisque, vous savez, en matière budgétaire, il n'est pas d'amour, il n'est que des preuves d'amour.

D'autres questions ou remarques ?

Mme DE MARCO : Juste pour dire que nous avons cette convention, mais également des annexes fort intéressantes du travail qui est mené par Rock & Chanson. Je tiens quand même à préciser qu'avoir tous ces documents-là, qui démontrent quand même qu'un énorme travail est fait au sein de cette association, cela nous fait plaisir parce qu'on ne peut pas dire que

toutes les associations – et certaines pour lesquelles nous allons faire des avances sur subventions – nous donnent ce type de documents.

M. LE MAIRE : Je m'étonnais du début du propos, mais je vous reconnais un peu plus sur la fin. Vous rappeler, comme vous l'avez forcément dit, que le soutien de la Ville de Talence à l'ensemble du tissu associatif, ce qu'on appelle le chapitre 65, sera intégralement préservé en 2019. C'est quand même 600 000 € de budget annuel et près de 16 salariés cette association. Donc, il est bien normal que nous aidions avec près de 1 941 adhérents, dont 408 Talençais. Ce n'est pas rien. Mais, M. le premier adjoint le rappelait, il n'est pas aussi que des subventions, tous les locaux mis à disposition et les fluides représentent souvent d'ailleurs... et toutes les réparations, y compris celle après le mois de mai après l'inondation qu'ils avaient eue par la fenêtre de toit au-dessus du studio d'enregistrement où d'ailleurs nous enregistrons la retranscription du *Citémag* pour les personnes qui sont non voyantes ou malvoyantes. Les votes ? Pour. Merci

DÉLIBÉRATION

Monsieur VILLEGA-ARINO, Adjoint délégué à la Culture, expose :

"Pour rappel, l'association AREMA Rock et Chanson a été labellisée par le Ministère de la Culture, Scène de Musiques Actuelles (SMAC) en 2012, ce qui avait donné lieu à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ensemble des partenaires publics (Etat, Région, Département et Ville de Talence).

La présente convention poursuit le même objectif, à savoir établir le cadre contractuel entre la SMAC et ses partenaires publics (Etat, Région, Département et Ville de Talence) pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'association Rock et Chanson ainsi que les conditions de suivi et d'évaluation du projet pour la période 2019-2022.

Afin de poursuivre notre soutien et notre engagement en faveur du projet artistique, culturel, éducatif et social d'AREMA Rock et Chanson pour les années 2019 à 2022, je vous propose d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs "Scène de Musiques actuelles de Talence pour AREMA Rock et Chanson".

Ceci vous étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs "Scène de Musiques actuelles de Talence pour AREMA Rock et Chanson" jointe à la présente délibération,

- habiliter Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes."

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 6 - Avenant à la Convention d'objectifs et de financement par la CAF des accueils périscolaires - PLAN MERCREDI

M. DUART : Mes chers collègues, lors du dernier Conseil du 17 décembre, nous avons autorisé M. le Maire à signer une convention avec la CAF, convention qui nous permet de percevoir la PSO pour nos accueils périscolaires. Ce même jour, la CAF nous adressait un avenant, avenant qui nous permet de contractualiser les modalités de calcul et de versement

de la bonification «plan mercredi» pour les heures supplémentaires effectuées depuis le mois de septembre. Cet avenant, évidemment, il était trop tard pour le passer au Conseil précédent du 17 décembre. Et en même temps, la CAF nous demandait de le retourner signé avant le 31 décembre. M. le Maire a signé cet avenant. Nous l'avons retourné de façon à ne pas perdre les subventions pour l'année 2018. Donc, je vous propose, pour régulariser, d'autoriser M. le Maire à signer un avenant qu'il a déjà signé.

M. LE MAIRE : Il s'agit juste de m'autoriser à signer quelque chose qui permet d'avoir des sous de la Ville. Il y a des sujets plus polémiques que celui-là. Encore une fois, de la même façon que pour Bordeaux Métropole, je ne suis pas, et mon collègue M. DUART et l'ensemble du service n'est pas responsable des transmissions le jour même du Conseil. C'est ainsi fait.

Madame GRESLARD, voulez-vous dire quelque chose ?

Mme GRESARD-NEDELEC : Non, non. Nous voterons pour, bien entendu.

M. LE MAIRE : Très bien.

DÉLIBÉRATION

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Education et aux activités périscolaires, expose :

«Par délibération en date du 17 décembre dernier, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur Le Maire à signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement de la PSO (Prestation Sociale Ordinaire) dans le cadre des accueils périscolaires réorganisés suite au retour à la semaine de 4 jours.

Ce même jour, la Caisse d'Allocations Familiales nous demandait, dans le cadre du Plan Mercredi, de renvoyer signé avant le 31/12/2018, pour une prise en compte pour l'exercice 2018, un avenant à cette même convention.

Cet avenant permet de contractualiser les modalités de calcul et de versement de la bonification Plan Mercredi qui viendront s'appliquer sur les nouvelles heures réalisées depuis septembre 2018. Il intègre, également, un taux fixe de ressortissants du régime général applicable à la PSO.

A cet effet, je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement par la CAF des accueils périscolaires, annexé à la présente délibération.»

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 7 - Déclassement du domaine public communal - Parcelles AI 697, AI 16 et AI 17 parking salle de la Médoquine et square de la Scierie

M. JESTIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme nous l'avons fait pour le lot A de cette opération de la Médoquine, il vous est ici proposé de déclasser les emprises de parcelles correspondant au lot B. Une petite spécificité pour cette fois-ci. Vous savez que quand vous vendons un terrain, nous devons à la fois déclasser et désaffecter le terrain. En l'occurrence, nous vous proposons de le déclasser par anticipation pour prévoir une désaffectation au moment de la signature de manière à permettre aux riverains de continuer à profiter de ces deux équipements qui sont à la fois le parking et le square parce qu'il n'y en

a pas d'autre utilité aujourd'hui, donc ce n'est pas la peine que nous fermions tout comme nous avons l'habitude de le faire. Et nous le désaffecterions au moment de la signature qui interviendra au plus tard le 30 juin 2019. Donc, nous le désaffecterions juste avant la signature officielle et au plus tard au 30 juin. Vous avez derrière une note qui vous rappelle l'étude d'impact, un peu tout le projet, etc. Nous sommes à votre disposition avec Frédérique pour répondre à vos questions si nécessaire.

M. LE MAIRE : Délai indépendant de tout recours qui pourrait naître, bien évidemment, sur ce projet.

Des questions ? Vous avez une question, Madame GRESLARD ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui, une question sur l'après. Puisqu'actuellement le stationnement est possible. À partir du mois de juin, comment va se faire le stationnement autour, en particulier dans cette rue ? Qui va payer ce stationnement puisque les logements vont être nombreux sur ce projet ? Il va y avoir du stationnement nécessaire.

M. JESTIN : Il y a plusieurs éléments de réponse. J'ai une partie, mais Frédérique aura la suite sur le projet parce que là, je le maîtrise beaucoup moins. Je rappelle juste que ce parking était affecté à la Médoquine. Nous avons décidé de le mutualiser. Il n'est pas censé répondre forcément aux autres besoins, mais après nous verrons. Nous avons des outils comme la zone bleue. Cela fonctionne plutôt bien quand on se promène dans les rues. Quant au projet, par contre, je laisse Frédérique compléter.

M. LE MAIRE : Sans horodateur, la zone bleue.

Mme FABRE-TABOURIN : Pour mémoire, par rapport au stationnement à l'issue de la réalisation des deux programmes de la Médoquine, il y a d'ores et déjà un groupe de travail circulation/stationnement qui avait été engagé dans le cadre du conseil communal. Donc, ce travail est en cours.

Pour ce qui concerne le programme sur le lot B, je vous rappelle que nous avons une première société qui n'a pas déposé de permis et que nous vous avons présenté en avril dernier la deuxième offre qui était celle de M. CASSOUS. Nous sommes là sur une opération de 22 logements et 25 places de stationnement.

M. LE MAIRE : Mme FABRE-TABOURIN a eu raison de le rappeler. Mme CHABBAT, dans le cadre de sa délégation, nous avons toujours été très clairs dessus, l'ensemble du plan de circulation et de stationnement du quartier de la Médoquine sera concerté et revu, notamment à l'aune de la mise en place de manière éventuellement à étendre la zone bleue si c'était nécessaire ou de prendre les dispositions pour éviter notamment le shunte bien connu, y compris par Waze, de la Barrière de Pessac en passant par la rue Émile Zola, mais nous sommes dessus avec les équipes de Bordeaux Métropole pour éviter le boulevard périphérique par la rue Émile Zola, qui en plus est très dangereuse parce qu'étroite.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Pour continuer, quid du terrain de basket ? Il va disparaître.

Mme FABRE-TABOURIN : Absolument. Je rappelle que ce programme prévoit la création d'un parc à l'intérieur de la résidence avec une ouverture sur voie devant de l'ordre de 20 m de large. Je ne suis jamais très forte pour mémoriser les chiffres. L'aménagement et le contenu de ce parc feront eux aussi l'objet d'un travail de la part du conseil communal. Ce seront les habitants qui décideront quel type d'aménagement ce parc devra recevoir. Donc, nous aurons forcément les défenseurs du basket, les personnes qui voudront tout sauf du basket, mais c'est un peu prématuré pour l'anticiper.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui, enfin, nous avons du mal à imaginer du basket au milieu de bâtiments faisant caisse de résonance, effectivement.

Mme FABRE-TABOURIN : Nous sommes d'accord, sauf à travailler avec des ballons en mousse, ce qui existe. Cela existe maintenant.

M. LE MAIRE : Au besoin, je rappelle que tous les pratiquants du basket peuvent, indépendamment d'être proches de l'église de la Sainte-Famille, ce qui peut poser problème, se rendre dans la très belle et nouvelle, pas tout à fait, salle Jean-Bouin inaugurée et qui est le seul gymnase de tout Talence affecté exclusivement à un seul sport. Ils y trouveront des terrains intérieurs comme extérieurs. Ce n'est pas très loin.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Ce n'est pas tout à fait le quartier.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le quartier, c'est vrai, mais il nous faudra un TCSP. Bref, mais tout cela est très étroitement lié. Il y a le parc des Malerettes, il y a Tausin, effectivement, pas très loin. Mais Tausin est à Bordeaux.

D'autres remarques ? Non. Les votes ? Pour ; Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés Communales, expose :

«Le second volet du projet de reconversion des terrains de la salle de la Médoquine va débiter avec la délivrance du permis de construire sur le lot B (parcelle supportant le square de la Scierie et le parking de la Médoquine).

Il convient donc comme pour le lot A de procéder au déclassement du domaine public des parcelles AI 697, AI 16 et AI 17 afin de poursuivre la procédure de cession.

Je vous rappelle qu'il a été prévu la réalisation d'un bâtiment de logements sur une partie des parcelles servant actuellement de parking et de square affectées à l'usage direct du public.

Aussi, afin de limiter la perte d'usage de ces espaces pour les riverains, je vous propose de recourir à une procédure de déclassement du domaine public par anticipation afin de désaffecter le bien juste avant la signature de l'acte de vente qui interviendra au plus tard le 30 juin prochain.

L'article L 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet en effet de prononcer un déclassement du domaine public artificiel par anticipation, dès lors que la désaffectation du bien a été décidée.

La désaffectation ne prend effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement soit la présente délibération. Cette dernière est également accompagnée «d'une étude d'impact pluriannuelle tenant compte de l'aléa» que vous trouverez jointe à la présente délibération.

Le recours à cette procédure de déclassement par anticipation ne présentant pas de risques juridiques pour la Ville compte tenu du court délai entre le déclassement et la désaffectation complète du bien (moins de 7 mois), je vous propose donc :

- de prononcer le déclassement du domaine public par anticipation des parcelles AI 697, AI 16 et AI 17 conformément aux dispositions de l'article L 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, – de décider, compte tenu des nécessités de maintenir l'usage de ces parcelles au public, que la désaffectation des parcelles AI 697, AI 16 et AI 17 interviendra le 30 juin 2019.»

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 8 - Article L1612-1 du CGCT - Exercice 2019 – Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement

M. JESTIN : Comme nous votons notre budget au mois de mars, il convient de voter cette délibération qui nous permet d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, toujours dans la limite du quart des crédits votés l'année précédente. Pour la totalité de la somme, nous sommes donc sur un montant global de 265 000 €. Vous avez le détail des différentes lignes dans la délibération.

Mme RAMI : La délibération stipule que cela donne la possibilité de lancer des opérations nouvelles d'investissement. Concernant l'affectation des travaux bâtiments, nous constatons qu'il y a à peu près la moitié du budget qui est affecté là-dessus. Avez-vous une liste ou des indications concernant ces travaux sur les bâtiments ?

M. JESTIN : Non. Vous l'aurez peut-être de manière plus précise au moment du budget, mais nous sommes vraiment dans l'entretien de notre patrimoine avec l'intégralité de nos bâtiments. Donc, je vous garantis que c'est juste pour pouvoir lancer les premières opérations. Les montants au moment du budget dans ce volet-là seront plus importants.

M. LE MAIRE : Je vous rassure, ma chère collègue, à 100 000 €, on ne fait pas grand-chose, vous savez, à la mairie de Talence. Pas plus qu'ailleurs. Mais nous avons la ressource humaine, heureusement. Il s'agit vraiment d'une délibération technique qui est votée chaque année et qui permet... En fait, les travaux des bâtiments, c'est une appellation pudique, mais qui pourrait par exemple concerner des dépenses de sécurité, de mises aux normes impératives et donc...

M. JESTIN : Et surtout de ne pas perdre les deux mois parce que nous n'aurions pas de crédits engagés qui nous permettraient d'agir. Si nous avons la possibilité d'agir en février ou en mars, il faut que nous ayons cette délibération pour pouvoir réagir. Sinon, nous serions obligés d'attendre le vote du budget, ce qui serait un peu ridicule.

M. LE MAIRE : Et de concentrer la charge des services techniques sur 9 mois au lieu de 12. Les votes ?

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris le remboursement de la dette jusqu'à l'adoption du budget.

Ces dispositions donnent la possibilité de lancer des opérations nouvelles d'investissement dès le début de l'exercice et d'assurer la continuité des opérations en cours pour lesquelles il peut être déjà présumé que les crédits de reports s'avéreront insuffisants d'ici au vote du budget primitif.

Imputation	Affectation	Montant
21/215801	Acquisition autre matériel, outillage techniques	20 000 €
21/218401	Mobilier administration	10 000 €
21/218411	Mobilier scolaire	5 000 €
21/218802	Matériel sportif	10 000 €
23/231307	Travaux bâtiments	100 000 €
23/231311	Travaux écoles	60 000 €
23/231323	Travaux salles de sports	50 000 €
23/231322	Travaux stade nautique	10 000 €
		265 000 €

»

ADOPTÉ PAR 31 VOIX POUR
10 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (oppositions)

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 9 - Avance sur subvention de fonctionnement au CCAS et aux associations pour l'année 2019

M. JESTIN : Là aussi une délibération tout à fait classique que nous passons chaque mois de janvier. Cela ne présume en rien des subventions que nous voterons au moment du budget, bien évidemment, et des montants. Là, nous proposons des avances qui représentent soit 25 %, soit 50 % ; la différence se faisant en fonction du nombre de salariés notamment dans les structures en question. Vous avez la liste qui concerne les plus grosses structures que nous finançons habituellement.

M. LE MAIRE Délibération qui, usuellement, ne pose aucun problème.

Mme ZANOTTI : J'ai juste une question. L'année dernière – parce que j'ai comparé avec l'année dernière – nous n'avions pas subventionné le club de tennis. Pourquoi a-t-il été ajouté cette année ?

M. LE MAIRE : Le club de tennis a été subventionné l'année dernière à hauteur de 10 000 euros. Vous savez que c'est une subvention qui était dépendante notamment de la construction de la nouvelle salle. Il y avait eu un accord avec le club de tennis. Mais le club de tennis a été subventionné à hauteur de 10 000 €. Cette salle ayant pris un peu de retard, nous subventionnons le club de tennis une nouvelle fois cette année. Mais nous avons subventionné l'année dernière à hauteur de 10 000 €. Je parle sous le contrôle de...

M. JESTIN : Là, nous le faisons en fonction de ce qu'ils nous disent lors des rencontres s'ils en ont besoin, s'ils n'en ont pas besoin. Nous adaptons. Il y en a qui sont passées de 25 à 50 %. Il peut y avoir l'inverse. De toute façon, cela ne présupera pas du montant final et cela leur permet de fonctionner et d'attendre les subventions après le vote du budget puisque nous voterons les subventions aux associations en même temps que le budget au Conseil du mois de mars.

M. LE MAIRE : D'autres remarques ?

Une intervenante : inaudible hors micro.

M. LE MAIRE : Non. C'est un suspense chaque année le vote de Monique DE MARCO et l'ETSM.

Mme DE MARCO : Ce n'est pas mon vote, c'est notre vote.

M. LE MAIRE : C'est le vôtre d'abord, Madame DE MARCO.

Mme DE MARCO : Ecoutez, ils sont solidaires. Nous en avons longuement discuté cette année et nous avons décidé de ne pas voter les 20 000 € à l'école talençaise de sports motorisés parce que nous attendons toujours cette convention plus élaborée et surtout une grille d'analyse qui devait nous être présentée ; grille d'analyse établie par la Ville permettant d'évaluer les activités de cette association qui s'est un peu délocalisée de Talence. Donc, dans l'attente de cette grille d'analyse, nous ne votons pas cette avance sur subvention. Espérons que pour la subvention finale nous ayons la grille d'analyse qui devait être fournie avec cette convention.

M. LE MAIRE : Vous aurez bien sûr noté dans votre propos que la subvention de l'association est passée de 90 000 à 40 000 € il y a maintenant deux ans. Pour être sûr de votre vote, vous votez pour, mais est-ce abstention ou ne prenez-vous pas part au vote ?

Mme DE MARCO : Tout simplement, nous votons pour l'avance sur subvention à l'ensemble des associations sauf contre l'école talençaise de sports motorisés dans l'attente de cette grille d'analyse.

M. LE MAIRE : Donc, c'est pour et contre. Très bien.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Nous sommes sur le même vote puisque nous continuons, comme chaque année, à voter l'ensemble des avances de subventions aux associations, sauf l'ETSM pour laquelle nous votons contre.

M. LE MAIRE : Il me semblait que le Département était auparavant... Ah non....

Mme GRESLARD-NEDELEC : Il vous semble mal.

M. LE MAIRE : Il vous semble mal. Très bien.

M. CAZABONNE : Il semble juste que longtemps le Département a subventionné.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui, longtemps.

M. CAZABONNE : hors micro inaudible

Mme GRESLARD-NEDELEC : Absolument.

M. LE MAIRE : Il me semblait.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je le dis et j'assume. Je suis toujours sur la même ligne.

M. LE MAIRE : La ligne qui a changé il y a quelque temps puisque vous subventionniez avant.

Mme GRESLARD-NEDELEC : La mienne, non.

M. LE MAIRE : Pas la vôtre, pardon, excusez-moi. C'est vrai que...

Mme GRESLARD-NEDELEC : Ni la nôtre collectivement.

M. LE MAIRE : Très bien. Vous n'êtes pas tous présents.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Pour éviter au Centre Communal d'Action Sociale et à certaines associations constituées sous le régime de la Loi de 1901, de connaître d'importantes difficultés financières avant le mandatement des subventions qui constituent l'essentiel de leurs ressources, le Conseil Municipal vote habituellement une avance de fonds venant en diminution de la subvention allouée pour l'année.

Je vous propose en vertu des dispositions comptables qui permettent aux ordonnateurs des Collectivités Territoriales de mandater, sans budget, des dépenses dans la limite des crédits ouverts l'année précédente, d'accorder au CCAS et à certaines associations une avance sur subvention dans les conditions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale Chapitre 65 / Article 657362 / Fonction 520	1 925 000 €
Centre Animation Jeunesse Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 4221	103 000 €
Centre Ludiloisirs Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 421	93 500 €
Comité des Jumelages de Talence Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 04	8 000 €
Mix-Cité Centre Social et Culturel Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 4221	86 000 €
Rock et Chanson Chapitre 65/ Article 6574 / Fonction 331	26 250 €

Talence Evénements Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 331	215 000 €
Talence Innovation Sud Développement Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 901	21 750 €

<i>Associations sportives :</i>	
ADEM	22 500 €
Cercle des Nageurs de Talence	16 500 €
Ecole Talençaise des Sports Motorisés	20 000 €
Ornon Gironde Escrime Talence-Gradignan	2 100 €
Union Sportive Alliance Talençaise Football	7 250 €
Union Sportive Talence Acrosport	2 250 €
Union Sportive Talence Athlétisme	13 250 €
Union Sportive Talence Badminton	5 625 €
Union Sportive Talence Basket	6 250 €
Union Sportive Talence Boxe	2 250 €
Union Sportive Talence Club de tennis	2 500 €
Union Sportive Talence Gymnastique	4 500 €
Union Sportive Talence Handball	1 750 €
Union Sportive Talence Judo	2 625 €
Union Sportive Talence Tennis de table	1 600 €
Union Sportive Talence Volley-ball	3 000 €

S'agissant des associations sportives, la dépense sera imputée au Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 40 du budget.

Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande, Mesdames Messieurs, de bien vouloir l'adopter.»

ADOPTE par 41 VOIX POUR
Sauf pour ETSM : 9 VOIX CONTRE (Talencez vous – EELV – Mme CONGOSTE)

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 10 - Appel à Projet reconversion des terrains Acapulco Chantecler - Désignation de l'opérateur retenu

M. JESTIN : Je ne vais pas revenir sur l'origine du projet. Nous avons voté le cahier des charges au mois de février de l'année dernière. Nous avons donc réuni une commission, lancé cet appel à projets. Nous avons reçu deux offres que je crois pouvoir qualifier de très bonnes offres. La commission s'est réunie, a décidé en première instance de créer une deuxième instance pour les auditionner, ce qui a été un moment de rencontre et d'échange tout à fait intéressant. Vous avez l'offre, donc je ne rentre pas dans le détail parce que vous l'avez dans la délibération. Nous sommes arrivés à... Si, je vais vous rappeler que nous avons inclus dans le cahier des charges que le prix de cession des bureaux ne pouvait pas être au-delà des 2 100 € du mètre carré fini et aménagé, ce qui était un élément important puisque nous souhaitions que ces locaux restent accessibles à tout un chacun et ne soient pas vendus à des prix comme parfois nous pouvons le voir sur la Métropole. Le groupe qui l'a remporté à l'unanimité des membres qui ont participé à cette sélection est le groupe DEMONCHY, en établissant une offre financière à l'égard de la Ville à hauteur de 300 000 €. Ces 300 000 €, je vous le rappelle, je l'avais dit, permettraient également de financer l'opération d'échange parcellaire que nous avons avec la résidence Acapulco, qui permet à la fois de créer un accès vers le secteur de Chanteclerc et de Rock & Chanson, mais également à Acapulco de pouvoir se reconstituer et de se résidentialiser sur son propre terrain. Il reste un tout petit déficit. J'avais dit que nous chercherions à faire une opération blanche. Elle n'est pas tout à fait blanche, mais nous sommes vraiment très proches du bout. Nous sommes aujourd'hui en accord avec Acapulco et nous n'attendons plus que la signature chez les deux notaires. Donc, c'est un projet qui va se concrétiser d'une part en changeant ces parcelles et en permettant à chacun de trouver les atouts dans ces échanges parcellaires, et en plus d'apporter de l'activité économique dans le quartier avec, nous l'espérons évidemment, de la création d'emplois. Je pense que c'était l'étape à venir dans cette étape de la requalification du quartier.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Les votes ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : Projet intéressant.

Mme DE MARCO : J'ai participé à cette commission d'appel à projets et j'ai trouvé la présentation de ce projet Green Park très intéressante. C'est pour.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales et à la Requalification du quartier de Thouars, expose :

«Par délibération en date du 8 février 2018, nous avons approuvé le cahier des charges de cession du site dit Acapulco Chanteclerc. Pour rappel cette opération a pour but de libérer un foncier constructible issu de la recomposition du foncier communal et de celui appartenant à la résidence ACAPULCO pour permettre d'accueillir un immeuble de bureaux.

Les opérateurs ont été informés du lancement de l'appel à projet par la parution d'annonces dans des journaux spécialisés du 30 mars au 29 juin 2018.

Cette même délibération du 8 février a créé une Commission chargée d'examiner les offres reçues. La Ville a été destinataire de 2 dossiers.

Après une ouverture des plis le 17 juillet 2018 et un examen de la conformité des dossiers, la Commission a procédé à un premier classement des candidats en fonction des trois critères figurant dans le cahier des charges à savoir la qualité architecturale et paysagère du projet et son insertion dans le site, la qualité du projet du point de vue fonctionnel et économique et le prix proposé pour l'achat du terrain.

La Commission a ensuite auditionné les 2 candidats et a finalement retenu l'offre du groupe Demonchy lors d'une réunion en date du 20 décembre 2018.

Le projet consiste en la réalisation d'un immeuble de bureaux de 1274 m² de surface de plancher en R+4 composé de 10 lots et d'un parking de 35 places réalisé en partie avec des dalles végétalisées.

La toiture de l'immeuble sera également végétalisée et accueillera des panneaux solaires.

Le prix de cession des bureaux est conforme aux prescriptions du cahier des charges soit 2100 € HT/m² fini et aménagé.

L'offre financière établie par le Groupe Demonchy s'élève à 300 000 € net vendeur.

Je vous propose donc :

- de désigner le groupe Demonchy, lauréat de l'appel à projet concernant la reconversion des terrains Acapulco Chantecler, au vu de l'offre remise par ce dernier.»

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 11 - Conseils Communaux de Talence – Désignation des membres du collège «Elus et Personnalités» - Modification

Mme FABRE-TABOURIN : Mes chers collègues, Monsieur le Maire, il s'agit de remplacer Mme Cécile PEREIRA et M. Denis VEZINET qui avaient été désignés par la majorité du Conseil Municipal pour siéger au sein du collège élus et personnalités du conseil communal ouest pour la première et du conseil communal nord pour le second. Je vous propose que Mme Jane CORINTHIEN, qui est la directrice de Béthanie, intègre le conseil communal ouest et que Mme Assia GROSTEFAN intègre le conseil communal nord qui, pour sa part, est une dame très engagée notamment dans le droit des femmes dans son activité professionnelle et dans la vie de son quartier. Elle habite du côté de l'impasse de la Chocolaterie.

M. LE MAIRE : Des votes ou des observations ?

Mme DE MARCO : Juste une petite observation, mais je n'ai pas revérifié.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, pouvez-vous porter le micro en prenant un bonnet. Sans détruire le matériel municipal, ma chère collègue. Remettez le pompon, s'il vous plaît, ma chère collègue.

Mme DE MARCO : Non, mais juste une petite remarque. Je n'ai pas regardé la composition des conseils communaux, mais il me semblait que pour des raisons de parité une femme remplaçait une femme et un homme remplaçait un homme. Et là, c'est une femme qui remplace un homme. M. Denis VEZINET est remplacé... Je n'ai rien contre.

M. LE MAIRE : Que n'aurais-je entendu si jamais l'inverse eut été produit...

Mme FABRE-TABOURIN : Exactement.

Mme DE MARCO : Il y a une dérogation ?

Mme FABRE-TABOURIN : Il y a une dérogation.

Mme DE MARCO : Non, mais c'était juste pour savoir.

M. LE MAIRE : C'est à l'image des présidentes des conseils communaux envisagés. Cela n'aurait pas été le cas, par exemple, au sud et au centre.

Mme DE MARCO : Mais faites attention, messieurs, puisqu'on risque de vous remplacer totalement.

Mme FABRE-TABOURIN : On pourrait.

M. LE MAIRE : Je vous propose de ne pas rentrer dans ce débat. Oui, vous dites n'importe quoi, je vous le confirme, ma chère collègue, mais de façon courte ce soir et je vous en remercie. Les votes ?

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :

«Par délibération en date du 3 juillet 2014, vous avez adopté la nomination des personnes désignées par le Conseil Municipal afin que ces dernières puissent siéger au sein du collège «Elus et Personnalités» des Conseils Communaux de la Ville.

Madame Cécile PEREIRA et Monsieur Denis VEZINET avaient été désignés par la majorité du Conseil Municipal pour siéger au sein du collège «Elus et Personnalités» du Conseil Communal Ouest pour la première et du Conseil Communal Nord pour le second.

Madame Cécile PEREIRA et Monsieur Denis VEZINET nous ont adressé leur démission dernièrement, leurs nouvelles fonctions professionnelles ne leur permettant plus de s'impliquer comme ils le souhaitent au sein de leur conseil communal.

Il convient donc de procéder à leur remplacement conformément à la charte des Conseils Communaux.

Je vous propose que Madame Jane CONRINTHIEN intègre donc le Conseil Communal Ouest et Madame Assia GROSTEFAN intègre le Conseil Communal Nord sur proposition de la majorité municipale.»

ADOPTÉ PAR 31 VOIX POUR

10 NE PREND PAS PART AU VOTE (oppositions)

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 12 - Bilan d'activités 2018 des Conseils Communaux – Information du Conseil Municipal

Mme FABRE-TABOURIN : Mes chers collègues, chaque année depuis 2014 maintenant les présidents des conseils communaux vont présenter le bilan d'activité desdits conseils. Je ne vais pas être plus longue, puisque ce sont eux qui animent tout au long de l'année ce travail.

Ce bilan fera aussi, vous le verrez, l'objet de présentation des perspectives qui sont nombreuses puisqu'il y a toujours beaucoup de choses à faire dans les différents conseils communaux.

Je voudrais juste noter que les conseils communaux cette année se sont réunis 43 fois. C'est grosso modo une réunion d'un conseil communal par semaine hors période d'été. Pour vous indiquer que c'est un travail qui revient et que les échanges sont denses.

Je propose de laisser la parole dans l'ordre à Mme CHABBAT pour le conseil communal nord.

Mme CHABBAT : Bonsoir à tous. Nous avons quatre réunions restreintes et quatre publiques. Les réunions restreintes ont eu lieu le 7 mars, le 5 juin, le 6 novembre et le 11 décembre. Les quatre réunions publiques ont eu lieu le 25 janvier, le 4 avril, le 12 juin et le 18 octobre. Nous avons un budget de 20 000 € et nous avons dépensé 16 371 €. Le budget a été utilisé pour des frais de fonctionnement, l'implantation d'une boîte à lire au square Curval, le remplacement des filets et ballons dans le square Fehlmann et l'aide financière pour les commerçants de la Barrière Pessac, ainsi qu'une participation au financement de l'étude A'urba pour les squares Fehlmann et Briand.

Ensuite, pour les perspectives 2019, il y a l'aménagement du quartier apaisé, la participation de l'atelier A'urba pour les squares Fehlmann et Briand, le suivi de la réalisation du parc public et de la requalification de la rue Floquet, la concertation sur la zone bleue, la végétalisation et la concertation sur le devenir du château des Arts.

Depuis six mois que je préside ce conseil communal nord, de nombreux travaux avaient été réalisés par M. Laurent PRADES qui était l'ancien président. J'ai pris la suite de M. PRADES et nous continuons les actions entreprises. Nous maintenons la perspective que le groupe s'est donnée : la réhabilitation du square Fehlmann avec la constitution d'un groupe de travail dédié à ce square, poursuite de la végétalisation dans les différents quartiers. Il en est de même pour le devenir du château des Arts. Tous les habitants sont conviés à soutenir les projets en cours.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Je propose que nous égrenions tous les conseils et que nous laissions place au débat s'il y a nécessité.

Mme FABRE-TABOURIN : Je voudrais préciser, avant que certains fassent l'observation, que cette concertation concernant le devenir du château des Arts va bien sûr occuper l'ensemble des conseils communaux. Je ne suis pas sûre que nous l'ayons remis sur l'ensemble des *slides*. Mais j'y reviendrai.

Nous passons au conseil communal centre, mon cher collègue.

M. GOYER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le conseil communal centre s'est réuni en 2018 huit fois dans le cadre de réunions restreintes et une fois en réunion publique. Les thématiques ont été abordées tout au long de l'année 2018. Elles ont été très diverses, mais essentiellement liées à l'arrivée de la Halle commerciale en centre-ville, et notamment l'aménagement de l'espace vert qui a fait l'objet d'une concertation et qui est aujourd'hui

réalisé conformément au souhait et au projet des habitants. Divers autres sujets nous ont occupés, en particulier des sujets liés à l'apaisement de la circulation en centre-ville, et notamment favoriser les mobilités douces, en particulier en limitant le stationnement sauvage. C'est l'idée du plan «potelets» qui a été le thème de la réunion publique qui s'est tenue et qui a été suivie d'une balade urbaine. C'est aussi l'objet de la dépense faible, l'unique dépense qui consiste à acquérir un radar pédagogique ayant pour but d'apaiser le secteur Tassigny/église, Tassigny/Forum et qui se verra réalisé en 2019.

2019 où les perspectives sont toujours se s'intéresser aux mobilités douces et de poursuivre le verdissement du centre-ville, avec notamment l'apparition d'ilots de verdure dans ce centre-ville, là où c'est nécessaire et là où cela doit être continué. Et puis, toujours dans le domaine du vert, la participation à l'atelier de l'A'urba à Margaut/Peixotto, le parking public Victor-Bach qui sont encore des thématiques sur un centre-ville doux et apaisé.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue.

Mme FABRE-TABOURIN : Je voudrais souligner – nous aurons l'occasion d'y revenir – qu'il faut saluer... Vous savez que chaque conseil communal a un budget de 20 000 €. L'ensemble des conseils – vous le verrez – a agi de façon extrêmement responsable, c'est-à-dire que nous aurions pu assister à une frénésie ou une débauche de dépenses pour utiliser ce budget à tous crins. Ce n'est pas le cas. Cela ne sera pas forcément la même chose tous les ans, mais le sens de l'économie de nos conseils communaux est à souligner.

Je vous propose de passer maintenant au conseil communal est avec ma voisine Mme IRIART.

Mme IRIART : En matière de budget, nous nous sommes comportés exactement de la même façon que le conseil communal centre. Au-delà de la diapositive qui vous est projetée, je souhaite vous faire part de réunions relatives au projet lauréat du budget participatif 2017 au titre des projets de plus de 100 000 € qui a été mis en œuvre en 2018. Je veux parler de l'aménagement de l'espace Moll. Le suivi de la mise en œuvre de ce projet par les services municipaux s'est traduit par l'organisation de deux réunions avec l'ingénieur responsable des bâtiments ainsi que le responsable des jardins pour les espaces extérieurs sur le projet jardins partagés et espaces de jeux. Ces deux réunions ont eu lieu en juin et en septembre. Il y a également eu l'organisation de trois balades urbaines dans le cadre de la réflexion sur le plan «potelets», la végétalisation, et plus largement sur les aménagements de voirie. Implantation d'arceaux à vélos, organisation du tri sélectif, bref, un travail de terrain autour de la qualité de vie. Je voudrais souligner que ces balades ont aussi été l'occasion de créer des liens différents de ceux qui peuvent se nouer dans des réunions plus formelles même si ce sont des réunions restreintes. Je voudrais remercier grandement à la fois les membres du conseil communal restreint qui ont participé pour certains aux trois balades urbaines. Le quartier est quand même vaste, donc cela fait quand même un certain nombre de mètres à marcher. En plus, c'est quand même du temps, parce qu'on ne marche pas pour faire de la marche, mais pour regarder les espaces urbains et donc pour conduire une analyse sur les endroits où il serait justifié de mettre ou non des potelets, etc. Mais aussi, nous avons eu la participation d'habitants en fonction des secteurs dans lesquels nous avons organisé ces balades ;

notamment, le quartier Cauderes a été très suivi. Donc, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé, membres du conseil communal est, mais aussi habitants.

Concernant le budget, je tiens à vous dire quand même qu'il y a eu une demande d'équipement pour le parc Sourreil qui avait été mise en stand by par mes soins dans la mesure où il y avait eu un dépôt de projet au budget participatif et qu'il ne me paraissait pas cohérent, tant que le résultat du budget n'était pas connu, de traiter cette demande. Donc, nous verrons le sort qui lui sera réservé en 2019. Et puis, nous avons par ailleurs reçu une demande pour clôturer l'aire de jeux pour enfants qui est place des Acacias. Cette demande est à l'étude.

Dans les perspectives 2019, toujours sans répéter ce qui est affiché, je voudrais vous parler de deux sujets. D'une part, la concertation sur le devenir du parc Sourreil justement conformément au souhait et à l'engagement de M. le Maire. Si vous me permettez cette boutade, je dirais qu'à l'échelle du conseil communal est ce sera notre grand débat à nous. Je pense qu'il sera animé, très certainement. Et puis, bien sûr, le suivi des travaux du projet Bahia qui, formellement, se traduit par notre participation aux ateliers des riverains organisés au centre social de Bagatelle par la Fondation, et réflexivement – si je puis m'exprimer ainsi – par la participation des porteurs du projet à nos réunions restreintes du conseil communal. Ils sont dans le collège personnalités élues, ou je ne sais quoi. Ils en font partie, mais ils y participent de manière très régulière. Nous avons de vrais échanges sur l'évolution du projet, les façons dont les choses se passent, ce qui peut être différé dans le temps, connaître des difficultés ou pas. Il y a un vrai échange entre les membres du conseil communal restreint et les porteurs du projet. L'intérêt que j'y vois, c'est que cela profite forcément à tous ceux que cela intéresse puisque les comptes rendus du conseil communal sont sur le site Internet de la ville et qu'à travers ces comptes rendus on peut avoir le résultat de ces échanges concernant ce projet qui est un projet d'envergure. Vous me permettrez de me féliciter, au stade où nous en sommes et avec le démarrage des travaux sur le projet John Bost, de la prise en compte de l'insertion du/des projet(s) dans le quartier puisque si on voit l'ensemble de la parcelle, c'est un projet et puis si on découpe chacun des projets sur cette vaste parcelle d'origine, ce sont des projets. Pour faire court, je citerai notre charte chantier propre qui, à ce jour, est opérante. Donc, cela se passe plutôt bien au niveau du chantier John Bost. La concertation organisée avec les riverains, comme je le mentionnais tout à l'heure, sur les ateliers des riverains. Le plan de déplacement d'entreprise qui a été mis en place par Bagatelle depuis la mise en œuvre de la zone bleue à la grande satisfaction des habitants puisque c'est un quartier dans lequel le stationnement était très compliqué du fait des personnels et aussi des élèves de l'école d'infirmières depuis que Bagatelle avait rendu son parking payant, y compris pour ses propres salariés. Le projet immobilier sur la route de Toulouse qui, *in fine*, n'a connu qu'un recours émanant d'un habitant de Bègles qui a été rejeté tant par la Ville que par le TA. Et surtout, le travail conduit depuis plusieurs mois sur les flux entrants et sortants du futur pôle hospitalier, de sorte que la route de Toulouse reste l'entrée principale et officielle de ce futur pôle de santé. La concertation relative à la requalification de la route de Toulouse sera probablement également à l'ordre du jour bien que nous ne maîtrisons pas là non plus le calendrier, mais cela devrait avoir lieu pendant l'année 2019.

Donc, voilà Monsieur le Maire, mes chers collègues, le bilan 2018 et les projets 2019 pour le quartier est de notre ville.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Venons-en au conseil communal ouest.

Mme FABRE-TABOURIN : Madame DESGUERS.

Mme DESGUERS : Nous allons essayer de faire court et je ferai court. Le conseil communal ouest a eu neuf réunions : cinq restreintes, quatre publiques, a dépensé très peu d'argent (5 300 €), a surtout travaillé en réunion publique, c'était surtout autour du stationnement et de l'organisation, je dirais, des espaces publics, notamment dans le quartier du lycée et le quartier du Bijou. La présentation du plan végétalisation, bien sûr, et tout ce qui est pour le bien-vivre ensemble. En ce qui concerne les réunions restreintes, il a été parlé de la journée propreté. Le bilan qui a été fait de la première journée propreté qui est à l'initiative d'une association du quartier du lycée, je tiens à le rappeler et à la féliciter. Après, une nouvelle journée a été mise en place le 13 mai. Non, c'est le 13 mai que nous avons fait le bilan de la journée propreté et nous avons fait une étude aussi sur la suppression des feux rouges à certains carrefours. Cette demande vient de la Métropole. Cela a été acté, proposé et travaillé avec les riverains. Par ailleurs, tout un travail est fait avec le plan «potelets», etc., mais surtout auprès de la maison de retraite Mon Village, que les riverains viennent soutenir chaque fois que c'est possible dans leur quotidien. Et puis aussi, sur les espaces de Crespy 2 où il y a quand même un travail très important à faire dans la mesure où c'est un grand ensemble qui n'est pas compris dans le territoire de la politique de la ville.

Pour résumer et pour l'avenir, les membres du conseil communal ouest ont pris la décision de ne pas dépenser absolument et à tout prix l'enveloppe qui lui est octroyée. Nous en avons gardé pour l'année prochaine parce que de toute façon il y a de grands chantiers comme Béthanie et celui de l'école Paul-Lapie qui font que nous sommes obligés de garder un petit peu de la distance par rapport à l'organisation des espaces autour (végétalisation, potelets, etc.). Deux grands chantiers ont été mis en place ou sont en train de se faire. Le choix du conseil communal ouest s'axe surtout sur un travail constant, je dirais quotidien presque, d'aide aux animations dans les secteurs des grands ensembles de Crespy, de Monadey et à la résidence autonomie, la RPA Mon Village. La dimension sociale est privilégiée par l'ensemble des conseillers communaux.

Voilà ce que je voulais dire. Et nous continuerons dans ce sens-là.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Venons-en maintenant à celui qui a presque dépensé tout son argent, comme chaque année d'ailleurs.

M. ERCHOUK : Oui, mais bien dépensé.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. ERCHOUK : Au préalable – conseil communal sud – je voudrais commencer en remerciant les conseillers des différents collèges, collègue élu et personnalités, collègue habitants, collègue forces vives. Les collègues l'ont dit en présentant leur bilan, ce sont de vrais moments de

débats, de démocratie participative et c'est un réel plaisir et un honneur de présider ce conseil communal. Je souhaiterais aussi remercier l'ensemble des services, en particulier François DELPEUCH qui nous accompagne sur les conseils communaux, Cristel GUEDON, les collègues de la politique de la ville, Jean-Luc MOULINIER, Brahim RIAHI ; Line à travers le CCAS. Merci pour leur mobilisation et pour leur implication dans la réussite des différents projets que nous menons dans le cadre des conseils communaux.

Le conseil communal sud est un acteur qui est parfaitement intégré dans le maillage associatif local. C'est un acteur parmi d'autres qui joue un rôle quand même important de facilitateur, de relais avec les habitants, de soutien aussi des différentes associations, ou qui agit directement en s'impliquant dans différentes manifestations. Comme vous le savez, il y a des réunions restreintes, des réunions publiques, mais il y a aussi des groupes de travail et il y a aussi une implication directe dans la vie du quartier ou du territoire.

S'agissant des dépenses, puisqu'il y a quand même eu quelques dépenses, les dépenses sont de différentes natures. Soit c'est de l'aide au fonctionnement des associations pour qu'elles améliorent leurs conditions de mise en place de leur projet associatif, ou alors ce sont des aides directement apportées sur des actions que porte directement le conseil communal qui coordonne avec d'autres acteurs. Par exemple, le festival en Plein art, c'est pour aider une manifestation locale à se mettre en place.

Je souhaiterais revenir sur ces deux manifestations : le festival en Plein art et le repas solidaire qui est directement organisé par le conseil communal. Sur le festival en Plein art, nous aurons peut-être l'occasion de revenir dessus, mais quand même cette année, également en collaboration avec le conseil communal ouest, un festival qui est fortement soutenu et aidé à différents niveaux par la collectivité, par la Ville. Cette année, une croissance du nombre de personnes : entre 2 500 et 3 000 personnes qui ont pu venir sur la manifestation. 15 partenaires ont été mobilisés sur cette manifestation avec plus de 30 bénévoles quand même présents sur l'organisation, dont le conseil communal sud. Beaucoup de préparations et cette année beaucoup plus de familles du quartier sont venues sur cette manifestation. Cela, c'est aussi le fruit du travail des partenaires et notamment des médiateurs qui ont fait le relai aussi sur le quartier. Le repas solidaire sur deux jours : le mercredi 19 décembre avec un spectacle pour enfants, avec plus de 120 enfants qui ont pu profiter de cet après-midi avec un goûter offert, distribué par les bénévoles ; et le vendredi 21 décembre, le repas solidaire, une soirée dansante proposée par le conseil communal en partenariat, comme je vous le disais, avec les associations du quartier. L'animation et la coordination, comme je l'ai dit au préalable, sont assurées par le service cohésion sociale de Jean-Luc MOULINIER. Cette manifestation, qui est maintenant un rendez-vous marqué dans l'agenda de tous les habitants du quartier, se veut une fête de fin d'année à destination des personnes en difficulté et seules, isolées. Cette soirée repas dansant solidaire est fondée sur deux principes : l'implication bénévole des habitants du quartier et des membres du conseil communal, et la solidarité envers les personnes isolées. Quelques chiffres. C'est très récent, c'est en décembre dernier. Cela s'est très bien passé. Nous aurons l'occasion de faire un bilan avec les partenaires très prochainement. 150 personnes quand même ont pu s'inscrire et profiter de la soirée, dont une part importante qui a été dirigée par le CCAS. Je souhaite

remercier le CCAS et mon collègue Philippe GOYER qui s'est impliqué aussi sur cette manifestation, mais aussi l'association groupe d'entraide mutuelle Métamorphose pour les personnes souffrant de troubles psychiques. D'autres partenaires aussi ont pris part à l'événement évidemment comme le conseil citoyen. Vous savez que la particularité du sud, c'est d'avoir deux conseils : un conseil citoyen et un conseil communal. Le conseil communal sud a toujours eu l'intelligence de travailler main dans la main avec le conseil citoyen. Nous avons très rapidement trouvé des articulations et des complémentarités avec le conseil citoyen. Le conseil citoyen qui vient aussi sur quelques réunions du conseil communal pour traiter de sujets sur lesquels il y a des sujets communs. D'autres partenaires aussi ont préparé l'événement. Comme je le disais, le conseil citoyen, les comités de quartier, etc. Une participation de 2 € par personne avait été demandée.

Sur les groupes de travail, les ateliers habitants, il y a, comme vous le savez, le groupe de travail sur les jardins de Raba. C'est la parcelle qui est attenante sur la rue du 19 mars 1962, qui déjà démarré depuis 2017 et qui est maintenant dans sa phase finale. La dernière réunion a eu lieu le 5 novembre pour affiner le projet. Une réunion publique sera proposée pour présenter l'ensemble du projet et ce qui aura été acté. Vous le savez, sur la requalification de Thouars, il s'agit aussi d'aménager l'espace vert du quartier de Thouars et non la butte de Thouars. Si je dis «butte», je sens que je vais fâcher quelques personnes. Quatre ateliers ont déjà été menés avec les habitants en vue du futur aménagement de cet espace. Nous sommes accompagnés par le CREAM. Les enjeux qui ont été identifiés, c'est préserver les deux principaux axes de cheminement doux de la butte, travailler les accès de l'espace, appréhender comme il se doit la transition entre le futur jardin et le bas des résidences Lancelot et Lahire. Valoriser le relief avec les plantations, réserver les arbres existants et préparer les nouvelles plantations intégrées éventuellement sur le site de l'art contemporain. Juste sur les modalités, nous avons souhaité aussi qu'il y a un maximum de personnes dans ce groupe de travail. Trois cercles ont été proposés : l'environnement immédiat, un autre cercle et puis un autre pour qu'un maximum de personnes directement concernées par cet espace puisse participer. Les premiers retours que nous avons sont très positifs puisque les personnes sont fortement impliquées aussi sur ces temps de travail.

Les perspectives 2019 – pardon, je vais essayer d'aller vite –, nous sommes dans la poursuite de ce qui a été engagé et ce qui sera nouveau, c'est la création d'un groupe de travail circulation pour Raba. Vous savez que nous allons arriver vers la fin des travaux sur Raba, donc il s'agira justement pour que la circulation soit le plus fluide possible, de créer un groupe de travail et de réflexion sur Raba.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue.

Mme FABRE-TABOURIN : Merci. D'abord, je remercie les cinq présidents des conseils communaux parce que je constate chaque jour à quel point leur implication doit être forte parce que parler de démocratie participative c'est bien, la faire vivre c'est autre chose. Cela peut aussi être ingrat parce qu'il faut être capable de créer une forme d'émulation, de répondre évidemment aux attentes des habitants, mais aussi avoir tout un travail de pédagogie et d'émulation pour que les habitants se saisissent de cette proposition. Vous le

voyez, cinq conseils communaux, des thématiques variées, parfois des centres d'intérêt plus spécifiques, un gros travail d'échanges, de réunions et des perspectives en 2019. Au-delà de ce qui a pu être présenté par chaque président, il va y avoir du pain sur la planche parce que, vous le savez, différentes concertations vont s'engager. J'ai parlé de la concertation sur le devenir du château des Arts que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer, mais il y a aussi une concertation nouvelle sur la nouvelle ligne de TCSP tram joignant le CHU et Thouars, et sur l'extension de la ligne B du tram vers Gradignan. Je sais que M. le Maire a déjà eu l'occasion d'évoquer ces sujets. Donc, bravo, merci et au travail.

M. LE MAIRE : Merci pour cette présentation. Y a-t-il des remarques ?

Mme DE MARCO : Très rapidement. J'ai quand même un regret sur le fonctionnement de ces conseils communaux, à savoir qu'il est regrettable qu'en définitive il n'y ait pas eu de débat préalable sur la vidéoprotection. Rappelez-vous, nous avons eu une seule réunion publique le 12 décembre pour en réalité présenter et valider le projet de vidéosurveillance. Il n'y a pas eu dans les conseils communaux de présentation.

Ensuite, je dis qu'heureusement qu'il y avait des problèmes de potelets et de stationnement. Cela a pu faire vivre quelques conseils communaux, parce que nous pouvons quand même regretter que certains manquent d'activité. Je regrette que mon conseil communal centre n'ait fait qu'une réunion publique sur les potelets, ce qui est très limité. Je n'y ai pas participé. Du coup, j'aurais espéré quand même qu'il y ait un peu plus de dynamique dans le quartier centre parce qu'il me semblait qu'il y avait l'aménagement avec la Halle, qu'il y avait différents projets qu'il aurait été intéressant d'aborder.

Je me tenais aussi informée sur ce que faisait le conseil communal est puisque j'avais extrêmement envie de participer aux réunions concernant la requalification de Bahia et de la route de Toulouse. Pour l'instant, je n'ai pas vu de réunion publique concernant ces deux projets. Il y a certainement des réunions restreintes en comité très restreint. Je dois dire quand même que c'est un projet d'aménagement sur un quartier qui va bouleverser l'équilibre d'un quartier. Je vous rappelle simplement – et vous avez oublié de le préciser – concernant les recours, que nous avons fait un recours gracieux contre ce bâtiment de sept étages qui va être sur le bord de la route de Toulouse sur l'emplacement de l'espace vert de Bahia, de Bagatelle. C'est avec impatience que j'attends que vous invitiez un peu les riverains et que vous fassiez une réunion publique concernant la façon dont on va circuler dans ce quartier avec l'afflux d'habitants, avec cette requalification de Bagatelle, donc la route de Toulouse, et les rues Robespierre et parallèles seront peut-être concernées. J'attends donc les dates des réunions. Question orale que j'ai posée précédemment. On m'a répondu que cela devait être en décembre, mais cela a dû être très, très restreint comme réunion puisque je n'en ai pas eu connaissance.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, heureusement que vous avez commencé votre propos en disant que vous alliez être courte.

Madame FABRE-TABOURIN, il me semble que nous devrions avoir des questions. Mais en tout cas, j'ai appris que nous n'avions pas fait de réunion sur Bahia. Cela m'avait échappé.

Mme FABRE-TABOURIN : Ce qui est bien avec les conseils communaux c'est que cela permet de...

Mme DE MARCO : hors micro.

Mme FABRE-TABOURIN : Pardon, excusez-moi, ma chère collègue, ce qui est bien avec les bilans des conseils communaux, comme vous venez de le démontrer de façon assez magistrale, c'est qu'on peut parler d'à peu près tout ce qui intéresse Talence et les Talençais. Cela, c'est le premier constat.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le dossier de Bahia, comme vous l'appellez, je vais laisser ma collègue Dominique IRIART, en charge de ce sujet...

Je ne reviendrai pas sur la vidéoprotection qui, je crois, avait fait l'objet d'une réponse de la part de M. le Maire, extrêmement claire, lors d'une précédente séance de Conseil.

Mme IRIART : Je vais être très brève. Si vous m'aviez écoutée avec attention, ma chère collègue, vous auriez noté que je vous indiquais que nous avons des réunions de travail qui ne sont pas encore terminées d'ailleurs sur les flux entrants et sortants du futur pôle hospitalier. Donc effectivement, nous travaillons d'arrache-pied, que ce soit sur l'aménagement de la route de Toulouse qui dépasse évidemment bien sûr le projet Bahia puisqu'il va – cela ne vous aura pas échappé – du pont de la Maye jusqu'à la Barrière de Toulouse, il concerne les quatre communes et il y a un travail actuellement des services de la Métropole pour faire un aménagement global de cet axe majeur de la Métropole. Le travail est en cours et à l'heure actuelle... Je l'ai dit aussi dans mon compte rendu d'ailleurs, il y aura très certainement une concertation sur cet aménagement. Malheureusement, je ne maîtrise pas les délais et les incidents qui peuvent parvenir au niveau des études et donc le fait que les choses peuvent être décalées.

Concernant la réunion que nous vous avons indiquée et qui effectivement sera à l'initiative de la ville et de la Métropole sur ce qu'est la circulation dans le quartier et les incidences de la mise en route de la zone bleue, nous avons indiqué que nous souhaitions qu'il y ait d'abord la mise en place de cette zone bleue pour que nous puissions avoir du recul sur les effets de cette zone bleue. Or, il se trouve que depuis la mise en place il y a quand même deux éléments qui sont à prendre en compte, c'est que, d'une part, Bagatelle a un problème informatique qui l'empêche de fermer son parking payant, donc il est finalement librement accessible, et par ailleurs, Intermarché se trouve dans la même situation. Nous avons donc là deux parkings assez importants... Je ne vais pas être très longue, mais je réponds quand même à Mme DE MARCO. Donc, deux parkings qui sont en accès libre donc qui nous empêchent d'avoir ce recul de manière vraiment effective. Et d'autre part le travail sur les flux fait que bien évidemment il faut que ce soit finalisé pour que nous sachions quelle est l'incidence réelle, c'est-à-dire savoir quels sont les véhicules qui vont entrer par tel ou tel endroit et quels sont les véhicules qui vont sortir par tel ou tel endroit. Faire des réunions pour avoir le plaisir de pouvoir dire que nous avons fait des réunions, c'est très bien. Nous, nous travaillons d'abord. Nous allons jusqu'au bout pour essayer d'être dans le maximum de ce qui peut être apporté aux riverains et ensuite nous ferons une réunion, nous dirons ce qu'il en est,

vous nous direz si ce n'est pas satisfaisant. Bien sûr que nous prendrons en compte vos observations, mais c'est la façon dont nous comptons travailler et nous continuerons même si cela doit décaler de trois mois ou de six mois une réunion publique à laquelle vous brûlez de participer et je m'en félicite.

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, M. GOYER va vous répondre. Personne n'est énervé, Madame DE MARCO. Vous posez des questions que vous avez déjà posées, donc forcément, cela irrite.

M. GOYER : Je voudrais revenir très brièvement sur le sujet que vous semblez flétrir, c'est-à-dire celui du stationnement et des potelets. Ce sujet, nous l'avons abordé, tout simplement parce que ce sont les habitants qui le souhaitent. Le quartier centre-ville – cela ne vous aura sans doute pas échappé – est un quartier qui est assez multiformes. Il y a des zones pavillonnaires très établies où le stationnement ne pose pas de difficultés particulières. Et puis, il y a des zones résidentielles tout à fait en hypercentre qui présentent effectivement des difficultés de stationnement, ce que les habitants ont souhaité résoudre.

Le second point que vous semblez aussi flétrir qui est celui de la circulation mérite toute son attention dans une zone d'hypercentre. Ce n'est pas du tout un manque de dynamisme du quartier que de s'y intéresser, comme en témoigne la dernière réunion «Parlons ville, parlons vie» de l'année dernière dans ce quartier qui a souligné cette difficulté et qui justifie que le conseil communal centre s'y intéresse et y travaille. Balades urbaines pour essayer de faire des propositions, achat d'un radar pédagogique, ce sont des réponses très concrètes à ce qu'ont demandé les habitants sur ces questions-là.

Après, j'entends effectivement votre souhait de réunions publiques. Ce sont les membres du conseil communal centre qui décident de la tenue ou non des réunions publiques. Ils le décident par eux-mêmes parce qu'ils ont effectivement des raisons de le proposer. Ils peuvent aussi s'entourer des demandes des habitants et ils sont tout à fait à votre écoute et à votre entière disposition, de même que la coprésidente et aussi le président. Si vous avez des suggestions à faire, nous serons très heureux de les entendre, de les accueillir et surtout de vous accueillir aux réunions publiques que vous aurez proposées puisque celle que nous avons organisée, nous n'avons pas eu le plaisir de vous y voir, de vous y entendre et d'y recueillir vos propositions.

Mme DE MARCO : hors micro.

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, je vous rappelle que le Conseil Municipal répond à des règles, indépendamment de votre amour immodéré pour les potelets.

Y a-t-il d'autres remarques ? J'ai vu deux doigts Verts se lever et j'ai peur. Nous avons tenu 1 h 45 pour 15 délibérations.

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. Je vais parler des dépenses des conseils communaux. C'est dans le sujet, là, c'est bon ? Je suis bon ? Merci.

M. LE MAIRE : Celui-là, oui.

M. CONTE : Six radars ont été achetés en 2018, si je ne me trompe, pour 30 000 €. Il me semble avoir vu des achats de radars en 2017, mais peut-être que je me trompe. Je voudrais savoir combien il y a de radars au total. Première question.

Deuxième question : qui décide de l'emplacement des radars et de la durée de leur positionnement ? Je voudrais prendre un exemple. À côté de chez moi, rue Branly, une rue qui fait une centaine de mètres, un radar a été positionné plusieurs mois. On l'a enlevé au bout de plusieurs mois parce qu'il était détérioré.

M. LE MAIRE : Comme souvent les radars, mon cher collègue.

M. CONTE : Je voudrais savoir ce que l'on fait des radars détériorés. Sont-ils mis au rebus ou réparés ? Dans ce cas, qui paie ? Parce que je n'ai pas vu de dépense de réparation de radars dans les budgets.

M. LE MAIRE : Pour répondre à votre question, il y a au total dix radars sur la ville de Talence. Quand ils sont détériorés, il y a, comme pour chaque achat, une analyse qui est faite entre le coût de la réparation et le coût d'acquisition de ces radars. Si jamais vous voulez la liste de ce qui aura été réparé, nous vous la fournirons. Et de rappeler très précisément que les emplacements de radars pédagogiques sont issus des propositions des conseils communaux et que ces conseils communaux n'étant pas des ilots au milieu de rien, prennent aussi appui sur les travaux qui sont remis, notamment – M. GOYER en faisait part tout à l'heure – les réunions «Parlons ville, parlons vie» sur lesquelles nous avons des remontées sur des ressentis de vitesse. Parfois, vous savez qu'entre le ressenti ou le sentiment, indépendamment des caméras, et la réalité, cela nous permet d'objectiver les choses et d'avoir des remontées.

Mme RAMI : Je reviens sur le conseil communal est où nous avons des perspectives 2019 et je viens d'en apprendre une nouvelle qui a été énoncée là, qui est la concertation sur le parc Soureilh. Peut-être que vous allez en parler plus tard, je ne sais pas. Si ce n'est pas plus tard, j'aimerais bien avoir une réponse maintenant quand même. Quel va être le périmètre de cette concertation ? Comment cela va-t-il être organisé ? Qui le dirige ? Parce que là, ce n'était pas prévu sur le conseil communal est dans les perspectives, mais cela apparaît sur le document remis. Est-ce bien officialisé ?

M. LE MAIRE : Je vais répondre très clairement à votre question. Vous vous en souvenez, nous avons eu une réunion «Parlons ville, parlons vie» dans ce quartier-là où j'avais pris un engagement. Mme IRIART vient de le rappeler. Il y avait un projet au sein du budget participatif qui a été proposé, projet qui n'a pas été retenu. Et j'avais indiqué que, quel que soit le résultat de ce vote, que nous ne connaissions bien évidemment pas lorsque nous avons tenu cette réunion, une concertation serait réalisée avec l'ensemble des personnes qui utilisent et en premier lieu les riverains. Donc, le conseil communal est va participer pleinement, puisque là en plus le parc Soureilh, nous sommes vraiment au cœur du conseil communal, de manière à pouvoir déterminer définitivement ce qui est fait et pas fait sans préjuger. Des réunions se sont tenues entre ceux qui avaient porté le projet avec des envies plus ou moins lointaines, ceux qui étaient pour un maintien de la situation. En tout cas, ce qui

est sûr, c'est que nous allons tenir notre engagement, c'est-à-dire que les gens se réunissent pour dire : «Voilà ce que nous faisons». Il faut d'abord que les gens se voient pour dire : «Voilà ce qui avait été demandé». Des gens demandaient des bancs, des gens qui demandaient des ouvertures, des gens qui ne voulaient strictement rien, des gens qui nous ont dit qu'il fallait conserver les troncs d'arbres morts, des gens qui ne veulent pas que nous tondions certains endroits, etc. Ce n'est pas simplement de l'aménagement. Au terme de cela, nous fixerons ce qui sera fait dans ce parc. D'une façon générale et comme je m'y suis engagé, ce parc, indépendamment du caractère légal, notamment du statut d'EBC qu'il a pour une grande partie, sera préservé. Mais si jamais nous pouvons y mettre quelques équipements qui permettent à tout le monde, et notamment aux personnes à mobilité réduite de pouvoir y accéder sans trop de difficultés, il me semble que ce sera une concertation qui sera utile et qui permettra d'aller dans le bon sens. Donc, vous serez informés de cette réunion à laquelle nous avons bien compris, toutes les parties prenantes seront invitées. Donc, nous pourrons voir dans quelle mesure nous pourrons faire. M. GUÉRIN.

M. GUÉRIN : Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Parlez-nous du nord, peut-être.

M. GUÉRIN : Non, je ne vous parle pas que du nord. Je vais faire une lecture un peu générale. Après, je peux effectivement donner quelques exemples sur le nord puisque je parle mieux des choses que je connais, mais...

Je pense déjà qu'on a annoncé ici 43 réunions, donc une par semaine. Je pense que c'est une annonce un peu *borderline* au niveau publicité puisqu'effectivement on raisonne non pas globalement, mais il faut raisonner par quartier. Nous sommes bien d'accord. Là, nous voyons qu'en moyenne cela fait moins d'une réunion par mois. Donc, je pense qu'il faut quand même bien le préciser.

M. LE MAIRE : Par «*borderline*» vous entendez «limite».

M. GUÉRIN : Oui, en français dans le texte. Je ne suis pas comme M. le Président, je parle aussi français.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas votre Président, Monsieur GUÉRIN.

M. GUÉRIN : Je parlais d'un autre.

M. LE MAIRE : D'un autre Emmanuel, très bien.

M. GUÉRIN : D'un autre Emmanuel. Donc, c'était quand même une chose à dire. Au niveau communication, je pense que c'est important.

Deuxième chose, je pense qu'au-delà de cela, nous ne sommes pas dans le quantitatif, nous sommes effectivement dans le qualitatif, et là-dessus, je pense qu'il faut raisonnablement se rendre compte, comme disait M. GOYER, qu'il y a des typologies et des modes de fonctionnement qui peuvent être différents selon les différents conseils communaux. Il y a aussi des préoccupations qui peuvent être différentes selon les citoyens. Nous en prenons

acte. Nous pouvons peut-être regretter qu'effectivement les problématiques de stationnement soient un peu trop récurrentes et que le verdissement ou le fleurissement sont peut-être des choses un peu superficielles.

Après, simplement, je pense qu'au-delà de la quantité, pour reprendre l'exemple du centre qui avait été un peu mis en avant, il y a eu un travail en interne sérieux, des travaux de préparation, etc. Mais attention – je le dis là d'une façon tout à fait positive pour tout le monde, c'est exactement dans le même esprit que mes questions orales de la dernière fois – cela reste quelque chose qui doit être restitué et partagé avec la population. Donc, je pense qu'au-delà d'un travail en interne, en amont, etc., nous devrions quand même faire plus d'une réunion publique par an. Cela peut être quelque chose pour animer la démocratie locale et participative.

Et après, je partage tout à fait – vous connaissez notre souci de la sobriété – ...

M. LE MAIRE : Légendaire.

M. GUÉRIN : ... l'aspect responsable et le sens de l'économie qui avaient été soulignés. Je suis tout à fait d'accord que c'est tout à fait respectable de refuser des dépenses somptuaires ou démagogiques. Mais là aussi, il y a une analyse qui a été un petit peu différente puisque lors de la question orale dernière vous aviez, semble-t-il, dit que vous vous félicitez de la dépense des budgets qui était une preuve de la démocratie, etc. Donc, je pense que ce n'est pas une preuve obligatoirement. Là, la preuve est qu'il y a une action...

Pour finir, je voulais quand même juste – je suis quand même assez concis – particulièrement ici remercier M. François DELPEUCH qui est quand même là à toutes ces réunions. Il n'est pas là, mais ce n'est pas grave, je le dis quand même.

M. LE MAIRE : C'est pour cela qu'il a une réunion par semaine, en fait.

M. GUÉRIN : Et c'est le seul qui a une réunion par semaine.

M. LE MAIRE : Non, je vous assure, il y a des élus qui ont eu des réunions plus d'une fois par semaine. Je vous assure.

M. GUÉRIN : Enfin, en tous les cas, effectivement, qui a la maîtrise du dossier, qui a le sens de l'écoute et de l'animation, ou des fois de la régulation notamment dans les réunions publiques.

M. LE MAIRE : J'associerais à vos remarques la Directrice générale adjointe et le Directeur général qui assistent aussi à ces réunions et qui en font les comptes rendus.

Mme FABRE-TABOURIN : Vous avez déjà répondu, Monsieur le Maire, nous n'allons pas alourdir les débats, d'autant que je pense que la délibération suivante nous permettra de mettre sur pied le cadre, nous permettra de débattre à loisir sur la démocratie participative à Talence. Mais enfin, dire qu'une réunion par mois par conseil communal ce n'est pas suffisant... Il y a deux choses qui m'étonnent dans votre remarque.

M. GUÉRIN : Je n'ai absolument pas dit cela.

Mme FABRE-TABOURIN : Vous avez dit qu'on pouvait considérer que c'était quand même un peu léger. Je crois qu'il faut quand même intégrer la somme de travail que cela suppose. Cela, c'est un élément. L'autre élément, c'est que si on parle de conseil communal et de démocratie participative, on se plie donc à la volonté de fonctionnement desdits conseils communaux. Aujourd'hui, nous n'avons pas fait le catalogue à la Prévert de l'ensemble des groupes de travail qui ont été déployés dans l'ensemble des conseils communaux, etc. Nous allons avoir l'occasion d'y revenir. La prochaine délibération nous en donnera le cadre, mais je ne suis pas vraiment d'accord avec ces affirmations.

M. LE MAIRE : Et puis, toutes les personnes qui ont participé aux réunions de végétalisation des quartiers, de mettre en place des végétaux aux arrêts de tram, de mettre en place le futur grand Peixotto/Margaut, de mettre en place le futur Aristide Brian et Fehlmann, apprécieront le fait qu'on ne s'occupe pas beaucoup de végétalisation et des 2 500 arbres plantés.

D'autres remarques ? Non. Il n'y a pas de vote.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :

«Comme nous nous y étions engagés en 2014, nous présentons chaque année le bilan d'activités des Conseils Communaux au Conseil Municipal. Celui-ci doit faire apparaître les sujets et thèmes abordés ainsi que les résultats des réflexions menées par les groupes de travail qui ont été mis en place par ces instances.

En outre, ce bilan fait apparaître comment le budget de 20 000 € alloué à chacun a été utilisé au cours de l'année.

Enfin, il permet de définir leurs perspectives pour l'année 2019.

Ce document est joint en annexe.

Il convient de souligner que les Conseils Communaux ont été tout particulièrement impliqués en 2018 sur les sujets suivants :

- l'extension des zones de stationnement réglementé,
- le figeage du stationnement,
- la mise en place d'un plan «potelets» sur l'ensemble du territoire municipal,
- l'aménagement d'un espace vert dans le cœur de quartier de Thouars,
- l'aménagement des espaces verts autour des halles du centre-ville,
- la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde,
- la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection,
- le plan végétalisation de la Ville.

Une nouvelle fois, nous devons nous féliciter de l'implication croissante des Conseillers Communaux ainsi que des habitants dans les instances de participation citoyenne et de démocratie participative.

Je vous propose donc que le Conseil Municipal prenne connaissance des bilans d'activités de chaque Conseil Communal présentés par leur Président.»

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 13 - Budget Participatif de Talence – Bilan de l'édition 2017 et perspectives

M. LE MAIRE : Avant de passer la parole, je salue les étudiants en master sur les démocraties participatives, m'a-t-on dit, qui sont restés et qui interrogeaient les membres de la majorité comme de l'opposition quand ils ne parlaient pas, de manière à savoir... En espérant que vous puissiez en prendre... Vous rappeler également que nous avons une galette à la fin et que si vous avez des questions supplémentaires à poser sur l'avis du budget participatif, nous sommes à votre disposition.

Mme FABRE-TABOURIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues je vous rappelle que par délibération en date du 12 décembre 2016 nous avons adopté le règlement du premier budget participatif de la ville. Ce règlement, nous avons eu l'occasion d'y revenir, devra vraisemblablement évoluer.

Cette délibération a deux temps. Un temps de présentation de ce budget participatif 2017. Je vais y revenir puisque ces projets devaient être réalisés au cours de l'année 2018, ce qui est quasiment le cas. Nous allons peut-être les dérouler. Je vous rappelle que ces projets devaient relever d'une compétence municipale – je parle aussi pour le public, donc si vous vous mettez à la 5^e page –, être d'intérêt général et impliquer une dépense d'investissement. En 2017, 84 projets ont été déposés par les habitants. 42 ont été soumis à la votation. 16 ont été retenus. 15 à moins de 100 000 €, 1 à plus de 100 000 €. Nous vous donnerons évidemment ce PowerPoint.

Dans ces projets, nous avons eu comme projet à plus de 100 000 € la création d'un parc public. C'est le parc de Cauderes qui est en cours de finalisation. Vous notez une différence entre le coût estimé et le coût définitif, coût qui s'explique notamment par la nécessité de faire appel à un bureau d'études spécifique parce que nous avons eu quelques surprises de matériaux d'amiante, ce qui explique la différence. Le bâtiment était terminé fin décembre 2018. La réalisation du jardin est prévue courant février 2019. J'irai un peu plus vite pour les projets suivants.

Vous aviez ensuite la végétalisation des quartiers pour un coût estimé de 30 000 €. Un coût définitif qui s'élève à 18 500 €. Cela s'explique parce que cela a été un long travail, notamment de la part des conseils communaux, pour définir les lieux de végétalisation. Cela a été un travail relativement long, ce qui a expliqué notamment un grand nombre de balades urbaines.

Dans les projets retenus, la décharge mobile, la bricothèque du Dôme. Là aussi, nous avons un delta, mais je vous rappelle que nous avons changé de lieu et que cette bricothèque ne supporte pas de coût de loyer pour le moment.

Les toilettes en centre-ville, là aussi nous avons un delta, mais je vous rappelle que ces toilettes sont adossées à la nouvelle Halle, ce qui explique la différence entre le coût estimé et le coût définitif.

Les Give Box qui, elles, se sont révélées deux fois plus chères. Pourquoi ? Parce que nous avons dû les couvrir, les fermer, les entretenir. La notion de don n'est pas encore tout à fait intégrée. C'est-à-dire que nous n'avons peut-être pas été suffisamment explicites sur l'objet

de cet aménagement qui est bien de donner des choses en état qui peuvent servir et non pas de débarrasser ses placards. Ce qui explique la différence de coût.

Des ruches, des anneaux à vélos, l'allée du Dôme, un jardin partagé dans le parc du Couvent, le «Talenceratops» qui est prêt à être livré, mais dont nous avons différé l'installation parce que je vous rappelle – comme l'a indiqué M. le Maire en début de Conseil – que l'aire de jeux de Peixotto devant faire l'objet d'une rénovation complète et le «Talenceratops» devant s'installer juste à côté de l'aire de jeux puisque c'est aussi un jeu pour enfants, nous l'inaugurerons en même temps.

L'esplanade du Dôme, les distributions de récupérateurs d'eau, l'aire de jeux pour les enfants de Bel Air qui, elle, a un coût définitif moins important parce qu'en bon gestionnaire nous avons récupéré une partie des jeux de Peixotto.

«Les chauves-souris... c'est bat», alors là, nous sommes beaucoup plus cher que l'estimation du porteur de projet, mais il a fallu les installer et cela ne s'installe pas sur le sol.

Les aires de butinage, c'est pareil, nous avons eu plus de main d'œuvre que prévu.

Ce qui nous amène à un coût estimé de 340 900 € pour un coût réalisé de 341 533 €. Ce qui, vous le voyez, mes chers collègues, fait que nous avons des projets qui ont coûté plus cher et d'autres qui ont coûté moins cher. Nous sommes arrivés à quelque chose de cohérent.

Au 1^{er} janvier, 81 % des projets sont réalisés. Nous aurons fini dans le premier trimestre. Je pense que d'ici la fin du mois de mars, tout cela sera achevé. Et nous pourrons travailler sur les dossiers de 2018.

Cela, c'est la première partie de cette délibération. C'est vous présenter ce bilan. C'est le bilan chiffré, le bilan de la réalisation. Et maintenant, comme je m'y étais engagée, il s'agit de faire le bilan de notre fonctionnement. Vous nous l'aviez demandé, j'avais d'ailleurs indiqué qu'il convenait d'y réfléchir. Vous étiez un certain nombre à être demandeurs. L'objectif que nous portons, c'est de sans cesse travailler à l'amélioration des outils de démocratie participative que Talence déploie depuis plusieurs années maintenant. Dans ce cadre, je vous propose de créer un groupe de travail municipal. J'ai changé la délibération. Tout du moins, je vais vous demander un changement et je vais vous expliquer tout de suite pourquoi. Ce que je vous propose, c'est de créer ce groupe de travail. Je précise que conformément aux règles applicables en matière de communication de documents administratifs, les membres du groupe de travail ne pourront divulguer aucun document ni aucune information traités dans cette instance. Je le précise. Dès lorsqu'ils ont un caractère préparatoire. Je vous indique que le secrétariat de ce groupe de travail sera assuré par un fonctionnaire territorial que, je crois, vous connaissez. Dans ce groupe de travail, nous pourrions adopter le règlement de son fonctionnement lors de sa première réunion. Je vous propose qu'il soit composé comme suit : moi-même (adjoindé déléguée à la participation citoyenne), M. JESTIN (adjoindé délégué aux finances), les présidents des différents conseils communaux (Mme CHABBAT pour le nord, M. GOYER pour le centre, Mme DESGUERS pour l'ouest, Mme IRIART pour l'est, M. ERCHOUK pour le sud), trois élus de l'opposition. Et je vous propose – la délibération

n'est pas rédigée comme cela – que les deux porteurs de projet lauréats soient désignés par le groupe de travail. C'est une modification que j'ai demandée hier, donc je vous demande si vous êtes prêts à l'accepter, parce que je trouvais un peu compliqué d'annoncer à la même séance les lauréats et la création du groupe de travail. Cela nous évitera de redélibérer chaque année puisque le groupe de travail aurait la charge de désigner les représentants des lauréats du budget participatif précédent. Donc l'idée, c'est que ce soit le groupe de travail qui désigne chaque année les deux porteurs de projet lauréats, si vous en êtes d'accord. Cela nous évitera de redélibérer chaque année et ce qui est l'objet du groupe de travail. Normalement, il y avait une délibération à poser sur table.

Mme DE MARCO : Nous aurions préféré...

Mme FABRE-TABOURIN : D'abord, il faut désigner les personnes ;

M. LE MAIRE : Vous rappelez que vous nous avez demandé de pouvoir réfléchir ensemble à l'évolution de l'ensemble des critères et que cette délibération le permet. Nous verrons ce qui en sortira. La délibération a-t-elle été mise sur table ?

M. GUÉRIN : Non.

Mme FABRE-TABOURIN : Pour la modification de ces deux phrases ?

M. LE MAIRE : Oui, pour la modification.

M. GUÉRIN : Ecoutez, nous ne sommes pas à quelques pages quand même. Plusieurs délibérations ont été mises sur table lors de différents autres Conseils Municipaux, que nous avons d'ailleurs acceptées. Là, nous pouvons quand même nous étonner que, contrairement à ce que vous aviez annoncé à la suite de la question orale du mois de novembre, cela fait un an que nous vous demandons... enfin, pas un an, mais cela fait plusieurs mois que nous vous demandons le bilan. Que M. le Maire veuille garder l'initiative d'annoncer le résultat du budget de 2018, OK, mais le bilan 2017, je ne comprends absolument pas pourquoi nous ne l'avons pas eu en annexe à cette délibération. À la lecture du paragraphe 2 de la délibération, nous avons l'impression qu'il y est. Nous nous sommes posé la question : «Tiens, ils ont oublié de nous le livrer». On nous a dit : «Non, non». Donc, c'est bien dommage que nous n'ayons pas pu consulter le bilan de 2017 à loisir et en avance. Première chose.

Deuxième chose, vous nous faites une proposition de délibération. Nous pouvons en parler, mais il aurait quand même été bien que nous l'ayons sous forme papier pour en discuter justement, vu que c'est d'une façon un peu impromptue.

Mme FABRE-TABOURIN : Mais pas de problème. Nous ne changeons pas le contenu de la délibération.

M. GUÉRIN : Non, non, mais attendez.

Mme FABRE-TABOURIN : Non, non, mais il n'y a aucun problème, Monsieur GUÉRIN. C'est une proposition qui visait à l'améliorer.

M. GUÉRIN : C'est parfait.

Mme FABRE-TABOURIN : Sinon, nous la laissons en l'état.

M. GUÉRIN : Nous allons l'améliorer. Ne vous inquiétez pas, nous allons l'améliorer. Mais il est sûr que nous allons proposer des choses. Bref, je trouve qu'il est dommage que ni le bilan ni cette proposition ne soient remis sur table. C'est un premier acte qu'il faut quand même... Nous voyons que nous partons mal au niveau de la démocratie. Ceci étant...

M. LE MAIRE : Monsieur GUÉRIN, avez-vous une question, s'il vous plaît ?

M. GUÉRIN : Oui, j'ai plus qu'une question.

M. LE MAIRE : Mais alors, s'il vous plaît, commencez par la question.

M. GUÉRIN : Oui, c'est vrai que vous avez besoin d'avoir... Ce ne sera pas une question, mais des propositions pour améliorer cela.

M. LE MAIRE : Très bien.

M. GUÉRIN : Ce que nous proposons tout simplement, c'est que ce groupe de travail... Nous avons d'ailleurs noté que c'est quand même un peu dans du conditionnel : «*Ce groupe de travail pourra être également saisi de sujets en lien avec la démocratie participative*». Nous nous félicitons.

Mme FABRE-TABOURIN : Ce serait «*pourrait*».

M. GUÉRIN : D'accord. C'est ambigu, mais nous n'allons pas faire une dissertation de grammaire ici. En tous les cas, nous nous félicitons. C'était une proposition que nous avons faite lors de la question orale.

M. LE MAIRE : Quelle est votre question ?

M. GUÉRIN : La proposition, c'est que là, vous annoncez deux participants citoyens dans un groupe de travail qui veut travailler sur la démocratie participative. Je trouve que c'est ridicule.

Mme FABRE-TABOURIN : Donc, vous n'êtes pas citoyen et nous non plus, en fait. Vous partez du principe que nous ne sommes pas citoyens.

M. GUÉRIN : Non, non, non. Nous sommes d'accord, dans ce cas-là...

M. LE MAIRE : Quelle est votre proposition ?

M. GUÉRIN : ... la seule chose, c'est que... Notre proposition, c'est d'avoir un groupe de travail équilibré et paritaire, à savoir dix élus et dix citoyens qui vont participer à cette...

M. LE MAIRE : Monsieur GUÉRIN, je vous remercie. J'aime beaucoup...

M. GUÉRIN : Non, non, je vous donne quelques arguments pour vous permettre de pouvoir décider en fonction de cela.

M. LE MAIRE : Monsieur GUERIN, stop, stop, stop, stop. Soit vous voulez donner des arguments et vous le faites d'une façon concise.

M. GUÉRIN : Alors je le fais d'une façon concise.

M. LE MAIRE : Non, Monsieur GUÉRIN, vous n'avez pas la parole.

M. GUÉRIN : Très bien, je vous écoute.

M. LE MAIRE : Soit vous le faites de façon concise et nous arrivons à tenir des débats de façon démocratique, soit vous délayez chacune de vos interventions par une diatribe avant et aval qui, en plus, pardon, en fait perdre tout le sens. Je ne connais pas de groupe de travail efficace qui réunisse 20 personnes pour parler de la démocratie participative. Ce que vous êtes en train de dire depuis tout à l'heure, pour moi, c'est un non-sujet. Nous vous proposons un bilan du budget participatif dont vous pouvez parfaitement prendre connaissance aujourd'hui, demain et après-demain. Vous nous dites : «Nous ne l'avons pas, nous ne l'avons pas». Quand nous ne vous proposons pas de présentation, vous dites : «Nous n'en avons pas», quand nous vous proposons des présentations, vous nous dites : «Nous ne les avons pas assez tôt». Donc, d'une façon générale et de manière à économiser du temps de travail aux fonctionnaires et à tous les membres, dans ces cas-là nous ne vous les proposerons pas, puisque de toute façon cela n'a aucune espèce et aucun lien avec la délibération que vous devez voter.

La deuxième chose, il y a quelques semaines vous nous avez demandé, avec des termes que je n'ai pas encore oubliés, avec des termes de démocratie, de déni de démocratie, etc., etc., de proposer un groupe de travail. Nous vous proposons un groupe de travail avec trois élus de l'opposition, ce qui n'est même pas la répartition classique et vous nous dites qu'il manque en plus des Franchement, mon cher collègue, vous faites des propositions qui peuvent être pertinentes. Nous essayons d'y répondre. Si à chaque fois il faut toujours en donner plus et en plus de s'entendre parler de leçon de démocratie, sincèrement, cela n'invite pas à le faire.

D'autres interventions ?

M. GUÉRIN : S'il vous plaît, Monsieur le Maire, je demande la parole.

M. LE MAIRE : Non, non Monsieur GUÉRIN...

M. GUÉRIN : Je demande la parole.

M. LE MAIRE : Oui, mais Mme GRESLARD voulait parler.

M. GUÉRIN : Très bien, mais je reprendrai la parole par la suite.

M. LE MAIRE : Vous reprendrez la parole si je vous la donne, mon cher collègue.

M. GUÉRIN : Très bien. Nous noterons si vous voulez ou pas me donner la parole.

M. LE MAIRE : Aucun souci. Mme GRESLARD.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Pour cette délibération et cette proposition, il nous semble effectivement raisonnable de pouvoir modifier même si ce n'est pas tout à fait dans les termes... enfin, en tous les cas dans les conditions qui devraient l'être en début de Conseil. Effectivement, les porteurs de projet lauréats de l'année précédente – il s'agit bien de ceux-là – pourraient être désignés par le groupe de travail. Cela semblerait consensuel d'une manière correcte. Et pour ce qui est de la présence d'un élu de notre groupe, nous proposons la présence de Claire ZANOTTI.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur CONTE, avez-vous un élu à proposer ? Vous-même ?

M. CONTE : Oui, moi-même.

M. LE MAIRE : Les Verts ont-ils une proposition ?

Mme DE MARCO : Oui, si vous voulez bien, mais je reprends la proposition d'Armand, je suis désolée, vous êtes quand même du Pays basque, prenez exemple sur Bayonne, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Toujours.

Mme DE MARCO : La Ville de Bayonne, comité de suivi : dix citoyens, dix élus. 20 personnes. Il est inconcevable que vous puissiez nous traiter de tout ce que vous avez fait par rapport à Armand de cette façon-là. Je regrette, mais ce n'est pas ridicule ce qu'Armand proposait et ce que nous proposons.

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit que c'était ridicule, j'ai dit que c'était trop long.

Mme DE MARCO : Je vous le dis : dix élus et dix citoyens. Dans ces conditions, Armand viendra, mais nous ne voterons pas cette délibération.

M. LE MAIRE : Très bien. Donc, vous n'avez pas d'élu à proposer ?

Mme DE MARCO : Si, Armand.

M. LE MAIRE : Très bien et nous restons sur le nombre qui est déterminé.

Les votes ?

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :

«Par délibération en date du 12/12/2016, nous avons adopté le règlement du premier Budget Participatif de la Ville mis en place dans le but de renforcer la participation des citoyens et l'implication des habitants dans la vie de notre commune. Les projets lauréats, issus de la votation de la première édition de 2017, devaient être réalisés au cours de l'année 2018.

Comme nous nous y étions engagés lors des dernières séances du Conseil Municipal, je vous propose que le Conseil Municipal prenne connaissance du bilan de réalisation du budget participatif 2017 et des perspectives que nous pourrions définir pour l'année 2019.

A ce titre, afin d'améliorer ce dispositif de participation citoyenne, je vous propose de créer un groupe de travail municipal qui sera spécifiquement chargé du suivi du budget participatif et de faire évoluer son règlement notamment.

Ce groupe de travail pourra être également saisi de sujets en lien avec la démocratie participative.

Conformément aux règles applicables en matière de communication de documents administratifs, les membres du groupe de travail ne pourront divulguer aucun document ni aucune information traités dans cette instance dès lors qu'ils ont un caractère préparatoire ou non définitif.

Le secrétariat du groupe de travail est assuré par un fonctionnaire territorial qui en établira le compte-rendu.

Lors de la première réunion, le groupe de travail pourra adopter son règlement de fonctionnement.

Je vous propose de composer comme suit le groupe de travail avec un total de 12 membres (la fonction de Président étant assurée par Monsieur le Maire) :

- Mme FABRE-TABOURIN, adjointe déléguée à la Participation Citoyenne
 - M. JESTIN, adjoint délégué aux Finances
 - Mme CHABBAT, Présidente du Conseil Communal Nord
 - M. GOYER, Président du Conseil Communal Centre
 - Mme DESGUERS, Présidente du Conseil Communal Ouest
 - Mme IRIART, Présidente du Conseil Communal Est
 - M. ERCHOUK, Président du Conseil Communal Sud
-
- Un élu de l'opposition Mme ZANOTTI
 - Un élu de l'opposition M. GUERIN
 - Un élu de l'opposition M. CONTE

Par ailleurs, deux porteurs de projets lauréats seront désignés chaque année par le groupe de travail.»

ADOPTÉ PAR 37 VOIX POUR
4 VOIX CONTRE (EELV – Mme CONGOSTE)

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 14 - Fixation d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour du Prieuré de Bardanac

Mme FABRE-TABOURIN : Le Prieuré de Bardanac, tout le monde sait que c'est le Relai de Compostelle. Nous sommes d'accord. Il s'agit de modifier le périmètre de protection du Prieuré de Bardanac qui est protégé au titre des monuments historiques par arrêté depuis le 26 novembre 1998. C'est une délibération technique qui nous a été demandée par la direction des Bâtiments de France. Donc, nous modifions le périmètre de protection du Relai de Compostelle autrement appelé le Prieuré de Bardanac.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Non. Les votes ? Pouvez-vous nous dire à qui Mme DE MARCO donne délégation, ou pas ? À personne ? Armand GUÉRIN, très bien.

M. CONTE : Je vote contre. J'estime que lorsque l'on réduit les protections, ce n'est jamais bon, parce que cela ouvre une brèche pour qui vous savez.

Mme FABRE- TABOURIN : Non, c'est le contraire.

M. CONTE : On réduit le périmètre. Non ?

Mme FABRE-TABOURIN : Nous ne pouvons pas le dire comme cela. Je veux bien rentrer dans une conversation technique. Au contraire, la protection devient plus importante dans ces nouveaux périmètres. On n'est plus juste dans le cône de visibilité. La base des protections aux abords des monuments historiques, c'est la visibilité. Là, nous allons au-delà puisque l'idée, c'est de protéger toute l'entrée de ville pour ce qui concerne la partie talençaise.

M. CONTE : On réduit le périmètre quand même.

Mme FABRE-TABOURIN : On réduit le périmètre, mais on garde toute l'entrée de ville.

M. CONTE : Nous sommes d'accord.

Mme FABRE-TABOURIN : C'est une délibération pessacaise au départ.

M. CONTE : Nous sommes d'accord. Je vote contre.

M. LE MAIRE : Les Verts ? Pour.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, expose :

«La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) promulguée le 8 juillet 2016, a modifié la définition et la gestion des abords des monuments historiques.

La loi prévoit aujourd'hui la création de périmètre délimité des abords (PDA) au titre de l'article L 621-30-II du Code du Patrimoine.

Dans ce périmètre, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords.

L'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France n'est plus régi par le principe de co-visibilité mais s'applique sur la totalité des travaux dans ce périmètre.

Conformément à l'article L621-31 du Code du Patrimoine, le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme

Le Prieuré de Bardanac situé sur la Commune de Pessac est protégé au titre des monuments historiques par arrêté du 26 novembre 1998. La servitude AC1 existante au PLU (périmètre de 500 m autour du monument), peut être modifiée en Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France.

L'établissement public de coopération intercommunale Bordeaux Métropole ayant décidé d'engager la 9^{ème} modification du PLU, je vous demande de donner votre avis sur la proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) présentée par l'architecte des Bâtiments de France en pièce jointe.»

ADOPTÉ PAR 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 15 - Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicable aux supports de publicité dépendant de contrats ou de conventions et assujettis à redevance d'occupation du domaine public

Mme FABRE-TABOURIN : Là aussi, une délibération technique. Ce qu'il faut savoir, c'est que la taxe locale sur la publicité extérieure, autrement appelée la TLPE, frappe les supports publicitaires fixes et visibles de toutes voies ouvertes à la circulation, y compris les abribus. Elle concerne toutes les entreprises, quelles que soient leur nature et leur activité. Cela, c'est autre chose. L'article L.2333-6 du Code général des collectivités territoriales, modifié en décembre 2011 et en novembre 2014, impose une règle de non-cumul entre les droits de voirie ou de la redevance d'occupation du domaine public – c'est la même chose – et la TLPE. Donc, cette délibération vise à exonérer totalement ces dispositifs publicitaires de façon notamment à ce que nous puissions continuer à avoir des supports sur du mobilier urbain, des abribus par exemple.

M. LE MAIRE : Une délibération technique qui, en plus...

M. GUÉRIN : Nous ne voyons pas très bien quel est l'enjeu.

M. LE MAIRE : L'enjeu, c'est que nous pourrions ne plus avoir ce genre de catégorie et donc nous serions...

Mme FABRE-TABOURIN : Nous fragilisons les marchés publics.

M. LE MAIRE : Nous avons une sécurité juridique.

Mme FABRE-TABOURIN : Nous ne pouvons pas donner une taxe d'occupation de voirie et une taxe de publicité. Les jurisprudences récentes indiquent que les territoires sur lesquels les deux taxes frappaient ces équipements rendaient les marchés fragiles. C'est une question de marché public, purement et simplement, pas de volume d'affichage.

M. LE MAIRE : Mon cher collègue, il y a d'autres villes, de mémoire je crois que c'est Eysines où il n'y a quasiment plus d'affichage justement parce qu'il y a eu une attaque de cette délibération. Donc, il s'agit aussi de pouvoir conserver ces supports.

Mme FABRE-TABOURIN : Absolument.

M. LE MAIRE : Et c'est une délibération qui a été proposée à l'ensemble des villes en bureau de conseil métropolitain de manière à ne pas fragiliser les villes le temps qu'on arrive jusqu'au terme de l'appel d'offres et de la récupération. Voilà, pour vous éclairer.

M. CONTE : Je ne sais pas si j'ai bien compris. Théoriquement, il y a deux taxes qui se cumulent.

Mme FABRE-TABOURIN : Théoriquement, il devrait.

M. CONTE : On supprime une taxe, OK. Quelle est celle que l'on supprime ? Celle qui est le plus élevée ou la moins élevée ?

Mme FABRE-TABOURIN : Cela ne fonctionne pas comme cela. Je ne peux pas répondre par un montant, parce que d'abord, la taxe d'occupation du domaine public, elle est différente sur chaque territoire. C'est le principe que nous supprimons.

M. CONTE : Nous sommes à Talence. Un exemple sur Talence, c'est tout.

Mme FABRE-TABOURIN : Je ne peux pas répondre comme cela parce que pour ce qui concerne Talence, d'abord, nous ne sommes pas concessionnaires, nous n'avons pas de convention pour ce qui concerne les abribus. Là, il s'agit des kiosques, des abribus, etc. Oui, nous en avons sur notre territoire, mais ce sont des conventions métropolitaines. Donc, je n'ai pas le montant. En règle générale, ce sont des échanges, c'est de l'information. Souvent, ces conventions, pour en avoir géré, enfin en tout cas ces marchés-là, on échange l'affichage municipal contre des implantations. On valorise le montant de cet affichage pour calculer le nombre d'implantations. C'est pour cela que j'ai du mal à vous répondre en montant. Mais vu le niveau de nos taxes d'occupation du domaine public, dans tous les cas pour le moment nous ne l'appliquons pas et nous ne perdrons pas grand-chose.

M. LE MAIRE : Les votes ?

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à la Qualité de ville, expose :

«Conformément à l'article L. 2333-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut pas y avoir, pour un même support de publicité disposé sur les installations de publicité, de pré enseignes et d'enseignes, cumul d'une redevance d'occupation du domaine public avec la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Une décision récente du Tribunal administratif de Nîmes est venue sanctionner la passation d'un contrat par une commune ayant cumulé redevance d'occupation domaniale et taxe locale sur la publicité extérieure.

La Ville de Talence n'a jamais pratiqué un tel cumul tant pour ses propres contrats que pour les contrats passés par Bordeaux Métropole (notamment celui des abris voyageurs).

Toutefois cette décision de justice, rendue dans un contexte de tension de ce marché concurrentiel, invite à la plus grande prudence et commande de lever toute éventuelle ambiguïté concernant le régime que la Ville entend appliquer.

En effet l'article L. 2333-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la faculté pour les communes d'exonérer totalement ou de prévoir une réfaction de 50 % de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux ou dépendant de concessions municipales d'affichage.

L'exonération totale susvisée permettrait alors de sécuriser les prochaines concessions municipales et métropolitaines prévoyant que de tels supports de publicité soient assujettis à redevance d'occupation du domaine public.

Elle constitue d'ailleurs un préalable nécessaire au renouvellement de ces concessions, car l'article L. 2333-8 du code précité dispose que l'instauration de l'exonération s'applique aux seuls contrats dont la mise en concurrence a été lancée postérieurement à la délibération relative à cette instauration.

Sur conseil de Bordeaux Métropole, il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le principe d'une exonération totale de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure concernant les supports de publicité, apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosques à journaux ou dépendant de concessions municipales d'affichage.»

Adopté par 37 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS (EELV)

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 16 - Opération Cocon 33 – Isolation des combles perdus – Avenant de la Convention de partenariat avec EDF – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes

Mme IRIART : Cette délibération s'inscrit dans le prolongement de notre engagement dans le dispositif «Cocon 33». Cet avenant vise à prendre en compte la circulaire 2018 relative à la dotation de soutien à l'investissement local et à permettre à notre mandataire de la maîtrise d'ouvrage, le Conseil départemental, de solliciter notamment la DSIL à hauteur de 30 % du coût des travaux. C'est une délibération qui ne modifie en rien évidemment notre engagement dans ce dispositif. Si vous voulez avoir le détail sur le calendrier et la façon dont les choses se déroulent, l'opération «Cocon 33» édite une lettre d'information qui, je pense, peut être trouvée sur Internet.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Sur le site du Département.

Mme IRIART : Voilà, sur le site du Département.

M. LE MAIRE : Une étude préalable missionnée par le Conseil départemental, la faisabilité sur la maison de l'ADEME, les ailes du château Margaut, le centre de loisirs, les dépendances ouest de Thouars, le bâtiment Espeleta, Chantecler pôle seniors, le château Peixotto et la Maison de la petite enfance. Ce sont les périmètres d'études.

Mme RAMI : Il y a un an, nous délibérions pour la constitution au groupement de commandes l'opération «Cocon» afin de profiter d'une économie d'échelle dans la mise en place de travaux d'isolation des combles de bâtiments identifiés par la mairie afin d'atteindre une meilleure performance énergétique, voire en créer pour certains. J'avais demandé à cette occasion que le groupe de travail énergie soit associé à ce travail. Il m'avait été répondu de façon laconique : «C'est noté». Force est de constater que le résultat n'est pas là alors que de nombreuses questions se posent.

Premièrement, sur le choix des bâtiments, quels sont-ils ? Vous venez de le dire. Et quels ont été les critères de choix ?

Deuxièmement, sur les résultats du diagnostic qui n'a pas été diffusé et qui permettrait d'avoir une visibilité sur les bâtiments retenus, l'état des performances énergétiques et les travaux à prévoir. Le résultat de ce diagnostic aurait pu permettre également d'engager une réflexion pour les bâtiments non retenus.

Troisièmement, sur les travaux à engager par la mairie avant la pose du nouvel isolant. Il avait été annoncé un budget de 9 500 € hors taxes. Qu'en est-il en termes d'avancement et d'engagement des dépenses ?

Quatre, sur l'entreprise retenue pour le marché de travaux. Je pense que l'information doit être dans la lettre d'information que nous devons retrouver sur le site du CD 33.

Sur le timing des travaux d'isolation qui doivent être terminés à l'hiver 2019.

Sixième point, sur le contrôle des travaux effectués. Qui effectue ce contrôle et comment doit-il être restitué au comité de pilotage ?

Sur ces constatations, je demande que le groupe de travail énergie soit mobilisé sur ce projet afin d'en assurer une partie du pilotage et du suivi. De même, le groupe de travail aurait également toute sa légitimité pour suivre le CODEV sur les thématiques énergie, dont Talence a proposé le suivi du patrimoine communal et le réseau de chaleur de Thouars.

Monsieur le Maire, je vous remercie ainsi de bien vouloir prendre en compte ma demande et permettre d'engager Talence dans une politique énergétique, et lui donner les moyens de la réussir.

M. LE MAIRE : Madame IRIART va vous répondre. Ce que je vous propose, c'est que s'il y a des choses très techniques à rentrer, nous puissions vous éclairer postérieurement au Conseil. C'est une belle opération.

Mme IRIART : Nous n'allons pas rallonger les débats. Lors de la question orale qui avait été posée par Mme RAMI le 23 novembre 2017, nous avons déjà répondu à ces questions sur les bâtiments, lesquels, pourquoi, comment, jusqu'à quel point. Je peux vous relire la réponse que j'avais faite à ce moment-là ou bien vous irez la retrouver dans vos archives. Conseil Municipal du 23 novembre 2017.

Concernant le calendrier, effectivement, il y a un petit décalage de calendrier dans la mesure où le Conseil départemental vient juste de désigner l'entreprise attributaire du marché des travaux. Donc, dans la mesure où nous sommes dans un groupement de commandes, qu'il y a un marché qui doit être conduit, je reconnais que je n'ai absolument aucune idée de la raison pour laquelle ce marché n'a été attribué que maintenant. Peut-être qu'il y a eu des difficultés d'ailleurs à trouver une entreprise. C'est bien possible. Mais enfin, je n'en ai pas la certitude. Je peux peut-être passer la parole à Denise GRESLARD si elle a connaissance de cette question, mais quoi qu'il en soit, voilà. Donc, en fait, effectivement, l'attribution du marché de travaux a été réalisée simplement en décembre 2018. Maintenant, il va y avoir les études préalables aux travaux. Nous-mêmes, maintenant qu'il y a une entreprise, nous allons entamer nos propres travaux préalables qui sont prévus exactement sans aucune modification dans les termes qui ont été indiqués quand nous avons voté la délibération au mois de décembre 2017 qui faisait suite à votre question du mois de novembre 2017. Ensuite, les travaux d'isolation seront réalisés à partir de septembre 2019. En termes de calendrier, il y a un petit décalage lié à la procédure d'attribution du marché à l'entreprise. Pour le reste, cette délibération ne porte absolument pas sur le fond du dossier. Donc, rien n'a été modifié.

Elle porte uniquement sur la possibilité pour le Conseil départemental mandaté par les communes membres du groupement pour actionner des financements complémentaires.

M. LE MAIRE : Merci. Madame GRESLARD, voulez-vous ajouter quelque chose ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : Simplement que la commission d'appel d'offres a traité ce marché quand l'ensemble des réponses a été connu et qu'entre le moment où le marché est traité par la commission d'appel d'offres et celui où il est signifié, c'est encore un mois de plus. Tout simplement.

M. LE MAIRE : Très bien. Les votes ?

Mme RAMI : Évidemment que nous votons pour, mais ma question était sur le groupe de travail énergie. J'aurais voulu qu'il y ait une réponse.

Mme IRIART : Nous ne ferons pas un suivi sur cette question, dont les contours sont absolument définis, arrêtés et que nous ne maîtrisons pas en termes de périmètre puisque cela a déjà été arrêté en amont et cela a été fait après étude des différents bâtiments communaux, dont les combles ont été analysés. Je vous dis, relisez la question, la réponse et la délibération qui a suivi.

M. LE MAIRE : Je pense que c'est sur le fonctionnement du groupe énergie. Je pense qu'il y aura des éléments. Non, cela ne sert pas à rien.

Je vous rappelle qu'il n'y a pas de question orale, donc nous aurons terminé juste après celle-là et nous pourrons aller manger une galette.

DÉLIBÉRATION

Madame IRIART, Conseillère municipale déléguée à l'Énergie, expose :

«Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les délibérations du Conseil départemental des 30 juin et 14 décembre 2016 relatives à la politique départementale en matière de transition énergétique et précarité énergétique,

Vu la délibération du 18 décembre 2017 enregistrée en Préfecture le 18 décembre 2017 relative à l'opération Cocon 33 et à l'adhésion au groupement de commande pour l'isolation des combles perdus,

Considérant que l'opération Cocon 33 a pour objectif d'isoler massivement les combles perdus, des bâtiments publics des collectivités girondines et permettra :

1. de contribuer à réduire les charges énergétiques qui pèsent sur les budgets des collectivités et d'améliorer l'état du patrimoine public,
2. d'activer une dynamique locale pour mobiliser les collectivités et les acteurs du territoire Girondin autour des enjeux de la transition énergétique, en termes d'économies d'énergies et de réduction des gaz à effet de serre,

3. d'obtenir le soutien financier d'un fournisseur d'énergie pour faciliter la réalisation des travaux via le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie et toute autre source de financement.

Considérant que la commune renforce son engagement dans la lutte contre le changement climatique à travers cette démarche exemplaire de maîtrise de la demande en énergie et de réduction des émissions de gaz et effets de serre de ses bâtiments publics.

Considérant que la circulaire relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - 2018 précise que les collectivités peuvent présenter des projets dont elles n'assurent pas la maîtrise d'ouvrage à condition qu'elles justifient d'une participation financière à hauteur d'au moins 20% de la totalité des financements publics mobilisés, que les investissements en faveur de la transition énergétique, notamment à l'amélioration de la performance thermique des bâtiments publics figurent parmi les priorités financées par la DSIL.

Considérant que toutes les communes et les EPCI à fiscalité propre sont éligibles à la DSIL, les communes seront destinataires de la subvention et il leur appartient de présenter les pièces justificatives à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention (factures acquittées accompagnées d'un état récapitulatif détaillé, certifié exact par ses soins).

Je vous propose :

- d'approuver l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes, valant contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, ci-joint en annexe 01,
- d'autoriser le Département, en tant que mandataire de la maîtrise d'ouvrage, à rechercher des financements extérieurs pour le compte des collectivités membres du groupement, en sollicitant notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 30% du cout des travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et à transmettre les pièces justificatives de la réalisation des travaux à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/19

N° 17 - Adhésion de la ville à la charte «territoire engagé BIO» de l'association INTERBIO Nouvelle-Aquitaine

Mme MAURES : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la restauration municipale de la Ville de Talence produit 2 700 repas par jour en liaison chaude sur 18 restaurants et 6 ACM. Dans cadre, la Ville de Talence est engagée depuis plusieurs années dans une politique alimentaire de qualité par le développement des approvisionnements bio et locaux. Membre du groupement d'achats publics de l'ADARCE, le service de la restauration municipale souhaite développer un approvisionnement responsable tout en s'inscrivant dans la logique de maîtrise des coûts. La Ville de Talence est ainsi actuellement à 17 % de ses approvisionnements en valeur d'achat en produits bio. Soucieuse de l'impact que l'alimentation peut avoir sur la santé et sur ses citoyens, la collectivité désire aller plus loin en passant d'une part la barre des 20 % de valeur d'achat de produits bio dans le but d'obtenir la labellisation «territoire bio engagé» et en s'engageant d'autre part dans une action souscrite et inscrite dans le long terme afin d'augmenter la partie des produits bio et de produits sous SIQO. Dans ce contexte, il apparaît opportun pour la commune d'adhérer à la charte établie et proposée par l'association interprofessionnelle régionale INTERBIO Nouvelle-Aquitaine rendant ainsi plus visible ses engagements au quotidien dans les repas pour les usagers et

en particulier pour les enfants. L'objectif de cette charte jointe à la présente délibération est principalement de développer les approvisionnements bio de proximité dans la restauration collective en Nouvelle-Aquitaine en permettant notamment aux collectivités locales de bénéficier d'un accompagnement clair et lisible en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. Ainsi, pour la Ville de Talence, la signature de la charte permettra de décliner des engagements et diverses étapes sur trois ans. En 2019, diagnostic du site et des achats bio en cours, l'identification des approvisionnements à développer, l'analyse fine des achats (volume), stratégie de relocalisation des approvisionnements. En 2020, nous continuons la relocalisation des approvisionnements bio et locaux en fonction des marchés publics, la sensibilisation des membres de l'ADARCE pour développer les produits bio du futur marché prévu en 2021. 20 % de produits bio et labellisés «territoire bio engagé» en valeur d'achat. En 2021, poursuite de l'accompagnement en matière d'approvisionnement bio et local, action de sensibilisation des convives, parents et administrés. 25 % de produits bio d'ici 2021.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la charte d'engagement des collectivités locales vers une alimentation bio locale et de qualité en Nouvelle-Aquitaine avec l'association INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, cette dernière prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Il n'est pas fréquent d'avoir des délibérations sur ce périmètre-là. Il ne faut pas non plus oublier les milliers de repas qui sont servis chaque jour, plus de 2 700, et qui concernent un grand nombre de Talençais. Remercier l'ensemble des équipes de la cuisine – nous n'avons pas l'occasion de le faire souvent dans cette assemblée – par rapport à tout l'engagement qu'ils ont collectivement à faire des circuits courts, des circuits bio et de rappeler – je crois que c'est quelque chose de très important – que cette charte est engageante. Passer de 20 à 25 % de produits bio paraît simple à faire sur le papier, mais sera compliqué en définitive. Donc, je voulais les saluer. Ce sont un peu des magiciens de la logistique, parce que faire un grand nombre de repas dans des locaux qui n'avaient pas forcément été configurés, parce que c'est vrai que le nombre de repas était important et augmentait, c'est là aussi un acte de la politique. Je voulais aussi nous associer pour les remercier.

Y a-t-il des questions ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : Pas une question, mais une remarque. Nous ne pouvons que nous satisfaire de l'adhésion à cette charte et de l'engagement de la Ville de Talence vers plus de bio et une qualité gustative meilleure pour nos jeunes concitoyens.

M. GUÉRIN : Pareil. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette démarche. Par contre, nous demandons quand même une formation spécifique tant des membres de la CAO que du service achat pour orienter la rédaction des cahiers des charges et appels d'offres dans ce sens.

M. LE MAIRE : Très bien. Monsieur CONTE, pas d'observation.

Les votes ? Pour. Nous terminons sur une note d'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Madame MAURES – Conseillère municipale déléguée à la Restauration municipale et à l’Alimentation durable, expose

«La restauration municipale de la ville de Talence produit 2 700 repas par jour en liaison chaude pour 18 restaurants scolaires et 6 ACM (accueils collectifs de mineurs).

Dans ce cadre, la ville de Talence est engagée depuis plusieurs années dans une politique alimentaire de qualité par le développement des approvisionnements bio et locaux .

Membre du groupement d’achat public de l’ADARCE (achats de denrées alimentaires pour les restaurants de collectivités et d’entreprises), le service de la restauration municipale souhaite développer un approvisionnement responsable, tout en s’inscrivant dans une logique de maîtrise des coûts. La Ville de Talence est ainsi actuellement à 17 % de ses approvisionnements (en valeur d’achat) en produits bio.

Soucieux de l’impact que l’alimentation peut avoir sur la santé et sur ses citoyens, la collectivité désire aller plus loin :

- en passant, d’une part, la barre des 20 % de valeur d’achat de produits bio dans le but d’obtenir la labellisation «Territoire Bio Engagé»,

- et en s’engageant, d’autre part, dans une action inscrite sur le long terme, afin d’augmenter la part de produits bio et de produits sous SIQO («Signes Qualité et Origine» tels que les produits en label rouge, bleu blanc cœur, IGP, AOC, etc.)

Dans ce contexte, il apparaît opportun pour la Commune d’adhérer à la charte établie et proposée par l’association interprofessionnelle régionale «INTERBIO NOUVELLE-AQUITAINE», rendant ainsi plus visible ses engagements aux quotidiens dans les repas pour les usagers, et en particulier les enfants.

L’objectif de cette charte, jointe à la présente délibération, est principalement de développer les approvisionnements bio de proximité dans la restauration collective en Nouvelle-Aquitaine en permettant notamment aux collectivités locales de bénéficier d’un accompagnement clair et lisible en fonction de leurs besoins et leurs objectifs.

Ainsi, pour la ville de Talence, la signature de la charte permettra de décliner des engagements et diverses étapes sur 3 ans :

En 2019 :

- diagnostic du site et des achats bio en cours,
- identification des approvisionnements à développer : analyse fine des achats, volumes, stratégie de relocalisation des approvisionnements.

En 2020 :

- relocalisation des approvisionnements bio et locaux,
- sensibilisation des membres de l’ADARCE pour développer les lots bio du futur marché prévu en 2021,
- 20 % de produits bio et labellisation «Territoire Bio Engagé» en valeur d’achat.

En 2021 :

- poursuite de l’accompagnement en matière d’approvisionnement bio et local,
- actions de sensibilisation des convives, parents et administrés,
- 25 % de produits bio.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir autoriser M le Maire à signer la charte d’engagement des collectivités locales vers une alimentation bio, locale et de qualité en Nouvelle-Aquitaine avec l’association «INTERBIO Nouvelle Aquitaine», cette dernière prenant effet au 1^{er} janvier 2019.»

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/19

Je vous rappelle les dates des deux prochains Conseils Municipaux. Le prochain aura lieu le lundi 11 février à 18 h et le suivant le lundi 18 mars à 18 h.

Je vous remercie, la séance est levée.

La séance se termine à 21 h.